

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 BUDGETS PRIMITIFS 2022



1 / COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

1.1 Budget Principal

1.2 Budgets Annexes :

- 1.2.1 – Ordures Ménagères
- 1.2.2 – Zone d'activité économique
- 1.2.3 – SPANC
- 1.2.4 – Immobilier d'Entreprises

2 / ANALYSE DU CA 2021 ET ELEMENTS DE CONTEXTE AU BUDGET 2022

3 / BUDGETS PRIMITIFS 2022

3.1 Budget Principal

3.2 Budgets Annexes :

- 3.2.1 – Ordures Ménagères
- 3.2.2 – Zone d'activité économique
- 3.2.3 – SPANC
- 3.2.4 – Immobilier d'Entreprises

4/ ANNEXES

- 4.1 Récapitulatif des subventions attribuées en 2021
- 4.2 Encours des emprunts, durées et taux au 31/12/2021
- 4.3 Liste des délégataires de services publics de la collectivité et informations sur les DSP 2021
- 4.4 Listing des indemnités perçues par les élus en 2021

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

NB : Toutes les colonnes faisant référence au BP 2021 intègrent les dé

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

a) Présentation globale des résultats de l'exercice 2021

au 31/12/2021	Budget Général
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	1 211 714,00 €
Report antérieur	852 168,00 €
cumul	2 063 882,00 €
Investissement	
Résultat d'exercice	- 1 012 794,00 €
Report antérieur	612 114,00 €
cumul	- 400 680,00 €
RAR recettes	512 917,00 €
RAR dépenses	- 586 731,00 €
Solde RAR investissement	- 73 814,00 €

Résultat de fonctionnement cumulé	2 063 882,00 €	
Besoin de financement	- 474 494,00 €	
Affectation de résultat	- 474 494,00 €	
Reports sur 2022	1 589 388,00 €	en fonctionnement
	- 400 680,00 €	en investissement

Le compte administratif du budget général 2021 intégrera par ailleurs la reprise du budget camping du Brec pour + 32 091 € en fonctionnement et – 6 100€ en investissement. Dans ces conditions, le CA 2021 du budget principal affichera un cumul en section de fonctionnement à 2 095 973 € et en section d'investissement à – 406 780 €, le besoin de financement s'établira ainsi à 480 594 € (avec le déficit des RAR) et le report en section de fonctionnement à 1 615 379 €.

b) Capacité d'Autofinancement brute et nette, absorption de la CAF brute par les remboursements d'emprunts et capacité de désendettement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 626 732	12 501 701	13 845 678	14 574 223	14 897 098
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 219 336	12 157 872	14 219 632	14 024 403	13 685 385
Résultat de l'année	407 396	343 829	-373 954	549 820	1 211 713
Report N-1	2 667 101	2 095 601	894 642	302 350	852 170
Résultat y compris Report	3 074 497	2 439 430	520 688	852 170	2 063 883
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	1 476 991	1 302 818	769 952	1 403 804	1 922 565
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	643 143	1 423 627	621 472	531 358	585 792
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	833 848	-120 809	148 480	872 446	1 336 773

% Remboursement CAF par la dette	44%	109%	81%	38%	30%
----------------------------------	-----	------	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	10 118	8 694	6 604	6 014	6 444
Désendettement année CAF	6 ans 9 mois	6 ans 7 mois	8 ans 6 mois	4 ans 3 mois	3 ans 4 mois

Dans la continuité du redressement financier décidé fin 2019 et engagé en 2020, le contexte à nouveau dégradé en raison tant des conditions sanitaires que de l'impact d'un confortement de la situation financière de la CCAPV.

Sur l'exercice 2021, la section de fonctionnement du budget principal a généré un excédent de 1 211 713 €, c'est-à-dire plus du double du résultat réalisé l'an dernier, même si cela doit être modéré d'une part en raison d'une consommation incomplète des « crédits sanctuarisés » en investissement pour l'exercice de la compétence GEMAPI (348 000€) et d'autre part par un déblocage exceptionnel des remboursements liés à des reconnaissances en congés longue maladie (environ 100 000€ de plus).

La Capacité d'Autofinancement Brute de la CCAPV, c'est-à-dire sa capacité à financer sur ses propres ressources ses besoins en investissements ainsi que le remboursement du capital de sa dette, est confortée à 1 922 565 €, et permet de dépasser l'objectif de bonne gestion à moyen terme, fixé lors du vote du budget 2020 à 1 500 000 €.

Une fois remboursé le capital de sa dette, l'intercommunalité génère une Capacité d'Auto Financement nette de 1 336 773€, qui lui permet de financer ses investissements récurrents ainsi que ceux en lien avec la compétence GEMAPI.

La capacité de désendettement s'établit à 3 ans et 4 mois soit nettement en deçà du seuil recommandé.

On notera en explication que la rigueur de gestion appliquée en 2021, sous l'autorité du Président et du Vice-Président en charge des finances, au niveau des charges à caractère général, conjuguée à une crise sanitaire ayant ralenti le fonctionnement des services, ont permis d'atteindre un niveau d'exécution des charges de fonctionnement inférieur à 2020, tandis que les recettes de fonctionnement, pourtant impactées par des pertes significatives sur le volet fiscal, confirment globalement leur consolidation.

c) Evolution et structure de la dette

A fin 2021, sur le budget principal, le capital restant dû s'élève à 6 444 022 €.

21 lignes d'emprunt sont actives pour des montants de capital restant dû variant de 24 881 € à 2 736 822.17 €.

Le montant du capital remboursé sur l'exercice 2021 s'élève à 585 792 € et le montant des intérêts à 65 205.89 €. Le taux d'intérêt moyen s'élève à 1.76 %.

La dette est composée uniquement de taux fixes – Charte GISSLER 1A

A la fin de l'exercice 2021, la capacité de désendettement de la CCAPV s'élève à 3 ans et 4 mois et le pourcentage de la CAF mobilisé pour le remboursement de la dette est de 30%. Cela signifie qu'il faudrait 3 ans et 4 mois pour rembourser l'intégralité du capital de la dette en y consacrant la totalité de la Capacité d'Autofinancement Brute constatée en 2021. Ces ratios sont conformes aux objectifs de bonne gestion fixés à moyen terme, à savoir :

- une capacité de désendettement inférieure à 5 ans
- une mobilisation de la CAF brute pour le remboursement du capital de la dette, limitée à 50%

d) Détails des réalisations par section

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES :

Chapitres	Libellés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
11	Charges à caractère général	1 625 540,00 €	1 686 949,00 €	1 868 087,97 €	2 177 715,18 €	1 574 499,50 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 790 669,00 €	4 828 603,00 €	4 851 318,08 €	5 356 669,52 €	5 035 083,00 €
14	Atténuations de produits	2 540 913,00 €	4 311 188,00 €	4 302 077,24 €	4 353 031,51 €	4 337 528,74 €
022	Dépenses Imprevues				30 100,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	1 471 191,00 €	1 524 863,00 €	1 367 485,91 €	1 630 090,18 €	1 455 470,45 €
66	Charges financières	260 682,00 €	240 430,00 €	59 021,95 €	74 548,00 €	69 664,70 €
67	Charges exceptionnelles	241 425,00 €	244 634,00 €	207 205,18 €	212 898,00 €	179 026,13 €
68	Dotations aux provisions	247 212,00 €	247 212,00 €	72 854,88 €	0,00 €	- €
Dépenses réelles de fonctionnement		11 177 632,00 €	13 083 879,00 €	12 728 051,21 €	13 835 052,39 €	12 651 272,52 €
023	Virement section Inv				1 388 817,08 €	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	980 241,00 €	1 135 753,00 €	1 068 352,32 €	1 034 113,00 €	1 034 112,16 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			228 000,00 €		
Opérations d'ordre		980 241,00 €	1 135 753,00 €	1 296 352,32 €	2 422 930,08 €	1 034 112,16 €
Total dépenses de fonctionnement		12 157 873,00 €	14 219 632,00 €	14 024 403,53 €	16 257 982,47 €	13 685 384,68 €

Les charges à caractère général (chap. 011)

Entre 2020 et 2021, ce poste a été contracté dans un contexte de crise COVID aux achats de produits sanitaires et équipements de protection, mais aussi de des services à la population. Ce chapitre connaît ainsi une baisse exceptionnelle de 293 588,47 €. Les efforts des services pour des recherches d'économie ont également amplement contribué à ce résultat et permis de limiter l'exécution de ce chapitre à 72% des crédits votés par le conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14 AVR. 2022
ID : 004-200068825-20220412-NOTE CA BP 2022-BF

Pour rappel, ce chapitre comprend notamment pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes :

- les fluides (eau, électricité, gaz, carburant..) pour 89 917€
- les achats de fournitures, d'alimentation, de produits d'entretien, de petits équipements, ainsi que diverses fournitures pour 168 545€
- les dépenses liées aux contrats de maintenance, aux frais de réparations et d'entretiens, aux assurances (dont dommage-ouvrage) et loyers pour 363 462 €
- les frais d'études et autres prestations de services pour 213 894 €
- les frais d'affranchissement et de téléphonie pour 68 266 €
- les annonces, insertions, honoraires, frais de transport, frais de déplacements et missions, les cotisations, réception, documentation générale et formations pour 662 880 € (dont les cotisations GEMAPI aux syndicats pour 336 010€)
- les impôts, taxes et versements assimilés pour 7 528 €
- les charges spécifiques nécessaires au fonctionnement des services telles les crèches ou centres de loisirs pour 75 790 €

Les charges de personnel (chap. 012)

Entre 2020 et 2021, ce chapitre connaît une augmentation de 183 765€, soit 4% %, principalement liée aux avancements de grades, d'échelons, au redéploiement en année pleine de postes créés et pourvus en 2020 mais aussi à la concrétisation de plusieurs décisions concernant des recrutements :

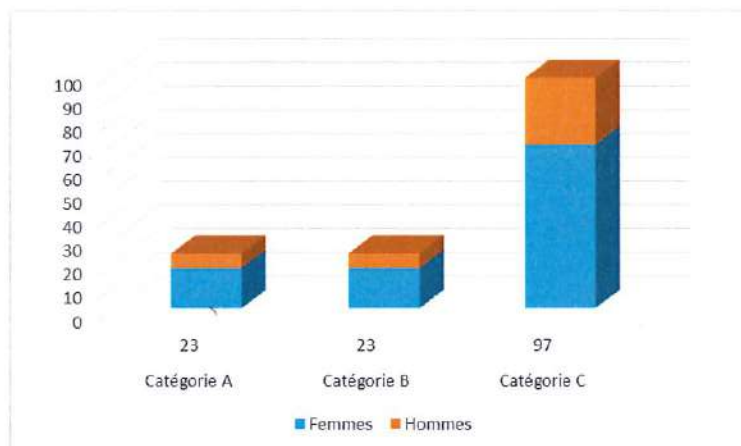
- Chargée de mission Natura 2000
- Ambassadeurs du tri
- Chefs de projets PVD
- Médiateurs numériques
- Chargée de mission Patrimoine, candidature Pays d'Art et d'Histoire
- Direction de crèche

Cependant, alors même que les prévisions du budget fixaient une augmentation de ce chapitre de l'ordre de 10%, son exécution se réalise seulement à 94% (soit inférieur de 321 586 € aux prévisions). Cela s'explique principalement par les difficultés de recrutement rencontrées sur plusieurs postes pourvus seulement en cours d'année, voir en fin d'année tels ceux de chargée de mission SCOT, d'animateur gestionnaire Leader ou d'informaticiens

Il convient de rappeler également que ce chapitre est fortement impacté par les services communs et mises à disposition en faveur des communes. Ces charges spécifiques, hors compétences de la Communauté de Communes, augmentent en 2021 et représentent désormais plus d'un quart des dépenses totales de ce chapitre (26.42% pour un montant brut de 1 328 180.99€).

Au 31 décembre 2021, la CCAPV comptait 143 agents :

- Dont 93 titulaires et 50 contractuels
- Dont 103 femmes et 40 hommes
- Dont 23 agents de Catégorie A, 23 agents de Catégorie B et 97 agents de Catégorie C

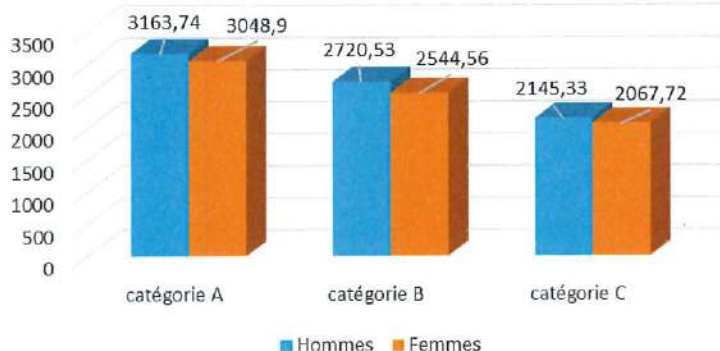


14 AVR 2022

Répartition par filières :

- 53 agents dans la filière administrative
- 29 agents dans la filière animation
- 11 agents dans la filière culturelle et sportive
- 10 agents dans la filière médico-sociale
- 40 agents dans la filière technique

**Revenu brut mensuel moyen par catégorie hors
emploi fonctionnel**



Les dernières données nationales disponibles en matière d'inégalités hommes/femmes sont fournies par l'édition 2021 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique publié par la DGAFP. Ce rapport indique que dans la fonction publique le salaire net moyen des femmes « est inférieur de 12,6 % à celui des hommes ». Sur la CCAPV, ce rapport en équivalent temps plein et hors emploi fonctionnel s'établit à 3.6% dans la catégorie A, 6.5% dans la catégorie B et 3.6% dans la catégorie C. Ces écarts sont donc très nettement inférieurs à la moyenne de ce qui est observé au niveau national et démontrent déjà l'effort de rattrapage opéré.

Les reversements aux communes (chap. 014)

Ces reversements correspondent à l'Attribution de Compensation dont le montant définitif a été fixé par délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2021, incluant la régularisation des derniers transferts évalués par la CLECT fin 2020. Ce chapitre comprend également la contribution nationale au FPIC pour 36 238€, la dotation de solidarité communautaire pour 100 002€ ainsi que le remboursement des redevances ski de fond pour 46 212 €.

Les dotations aux amortissements (chap. 042)

Il s'agit d'écritures d'ordre qui constituent une recette équivalente en section d'investissement. Les amortissements, dont la durée varie selon la nature du bien, sont appliqués sur les matériels, mobiliers, équipements.

Les autres charges de gestion (chap. 65)

Les dépenses constatées à ce chapitre sont en augmentation de 87 984.54€, principalement en raison de la diminution exceptionnelle du versement de la subvention à l'OTI en 2020, réajustée en 2021.

Sur 2021, ce chapitre comprend outre, les crédits relatifs aux indemnités des Elus et les crédits pour non-valeurs, les principales charges suivantes :

- les subventions de fonctionnement aux associations versées à hauteur de 322 780 € (versements 2021 et soldes 2020),
- la subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal associatif pour 660 484 € (versements 2021 et soldes 2020),
- les licences de logiciels pour 21 589 €
- la participation au syndicat mixte du Val d'Allos pour 345 949€
- les frais de participation à l'OPAH sur l'ex secteur Moyen Verdon pour 2 725 €

Les charges financières (chap. 66)

Les charges financières 2021 sont plutôt stables à 69 664.70 €.

Les charges de ce chapitre correspondent aux intérêts des emprunts en cours majorés des intérêts courus non échus et augmentées des intérêts de la ligne de trésorerie en cours et des frais de renégociation de celle-ci.

Les charges exceptionnelles (chap. 67)

Ce chapitre comprend entre autres :

- les titres annulés sur exercices antérieurs et une régularisation (titre réémis en 2021) pour 36 894 €
- le versement à la régie Secrets de Fabriques pour 120 000 €,
- la participation au délégataire des infrastructures numériques pour 19 200€

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Sur l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, le taux de réalisation s'élève à 91%. Globalement, ces dépenses réelles de fonctionnement connaissent une baisse de 76 778.69€ par rapport au CA 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES :

Chapitres	Libellés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
13	Atténuations de charges	75 915,00 €	74 955,00 €	143 841,44 €	228 442,00 €	246 008,94 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 286 417,00 €	1 935 993,00 €	1 818 133,53 €	2 208 228,33 €	2 067 739,02 €
73	Impôts et taxes	9 397 279,00 €	9 732 110,00 €	10 358 956,67 €	10 598 072,58 €	10 063 165,92 €
74	Dotations, subventions et participations	1 385 488,00 €	1 793 411,00 €	1 825 699,56 €	2 000 840,39 €	2 114 458,33 €
75	Autres produits de gestion courante	45 283,00 €	47 430,00 €	43 490,74 €	40 658,00 €	44 636,53 €
76	Produits financiers	0,00 €	0	0	0,00 €	0
77	Produits exceptionnels	42 855,00 €	22 721,00 €	131 655,11 €	13 310,81 €	44 829,53 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0	36 881,56 €	36 882,00 €	36 881,56 €
Recettes réelles de fonctionnement		12 233 237,00 €	13 606 620,00 €	14 358 658,61 €	15 126 434,11 €	14 617 719,83 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 463,00 €	239 058,00 €	215 564,00 €	279 379,42 €	279 378,53 €
Opérations d'ordre		268 463,00 €	239 058,00 €	215 564,00 €	279 379,42 €	279 378,53 €
Total recettes de fonctionnement		12 501 700,00 €	13 845 678,00 €	14 574 222,61 €	15 405 813,53 €	14 897 098,36 €

Atténuations de produits (chap. 013)

Ce chapitre retrace les remboursements reçus sur les rémunérations du personnel lors des arrêts de travail et le versement du fonds national de compensation du supplément familial de traitement. Ce chapitre connaît une très nette augmentation en 2021 en raison de la régularisation de remboursements suite à reconnaissance de congés longue maladie via l'assureur de la collectivité. Une partie de ces recettes (environ 100 000€) revêt donc un caractère exceptionnel et majore le résultat 2021. L'impact de cette régularisation à l'inverse sera négatif sur le budget 2022 en minorant les facturations des services communs concernés, établies sur le coût net de l'année n-1.

Opérations d'ordre entre sections (chap. 042)

Il s'agit d'écritures d'ordre qui constituent une dépense équivalente en section d'investissement.

Produit des services (chap. 70)

Ce chapitre connaît un rebond en 2021, après une baisse en 2020, et ce malgré un fonctionnement fortement impacté sur plusieurs services par la crise sanitaire. Les principales augmentations concernent les recettes des forfaits nordiques (+ 34 072€), les inscriptions aux centres de loisirs, activités périscolaires et cantines, après les confinements de 2020, (+ 28 306€), les remboursements des services communs et des mises à dispositions (+ 245 886€). A l'inverse d'autres recettes, telles celles des forfaits de ski, connaissent une très nette baisse en raison de la non ouverture des stations.

Les recettes 2021 se décomposent principalement de la façon suivante :

- les recettes des forfaits des espaces nordiques = 52 982 €
- les réservations crèches = 72 944 €
- les inscriptions aux centres de loisirs, activités périscolaire et cantine = 66 713 €
- les inscriptions aux forfaits ski = 5 851 €
- les inscriptions à l'école de musique d'Annot = 5 150 €
- les remboursements des prestations de personnel des budgets annexes OM et SPANC = 582 874€
- les remboursements des services communs et mises à disposition + ADS = 1 205 950 €
- les remboursements de l'office de tourisme = 37 427 €
- Autres remboursements divers = 35 992 € (facturation au SIVU, charges diverses refacturées à Ratéry, participations aux frais de chauffage de la Maison de Pays de Beauvezer...)

Impôts et taxes (chap. 73)

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Chapitre 73 - Impôts et Taxes	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
Taxes foncières	7 531 612,00 €	7 756 263,00 €	7 832 954,00 €	5 130 000,00 €	8 540 103,00 €
FRACTION DE TVA				2 750 000,00 €	755 893,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises CVAE	378 523,00 €	395 983,00 €	421 222,00 €	421 230,00 €	419 778,00 €
Taxe sur les surfaces commerciales	81 582,00 €	92 293,00 €	96 356,00 €	92 400,00 €	106 045,00 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau IFER	392 818,00 €	410 172,00 €	400 855,00 €	415 000,00 €	456 018,00 €
Autre Impôt locaux			8 993,00 €		131 264,00 €
Taxes de séjours	243 746,00 €	301 778,00 €	357 702,77 €	300 000,00 €	390 451,92 €
Attribution de compensation	0,00 €	58 153,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FNGIR	19 802,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 812,00 €	19 817,00 €
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC	227 891,00 €	271 083,00 €	315 072,00 €	315 100,00 €	269 289,00 €
Taxe GEMAPI	224 988,00 €	224 904,00 €	638 238,00 €	879 530,58 €	884 156,00 €
Taxe sur les Remontées Mécaniques	296 317,00 €	201 665,00 €	267 746,90 €	255 000,00 €	90 349,00 €
TOTAL Chapitre 73	9 397 279,00 €	9 732 111,00 €	10 358 956,67 €	10 598 072,58 €	10 063 165,92 €

L'année 2021 est marquée par la réforme de la fiscalité locale avec la suppression totale de la taxe d'habitation, hormis sur les résidences secondaires, remplacée par une compensation sous forme d'une fraction de TVA. Comme indiqué et débattu à plusieurs reprises par les élus, les modalités de calcul de la compensation conjuguée à une régularisation à la baisse des bases de CFE de plusieurs installations majeures du territoire, conduisent à une perte fiscale nette compensée pour partie au 74. Si les recettes de la taxe de séjours atteignent leur meilleur résultat depuis 2017 avec un taux de recouvrement sans cesse amélioré et un fort flux touristique, l'exercice 2021 est cependant marqué par une perte de 200 000€ (acompte 2021) du produit de la taxe sur les remontées mécaniques, mais aussi par une baisse du FPIC de l'ordre de 50 000€, reversés très largement en faveur des communes. Aucune augmentation de taux n'a été appliquée en 2021 sur ces taxes locales. Ce statu quo fiscal est en vigueur depuis la création de l'intercommunalité en 2017. Globalement le chapitre marque en 2021 une baisse de 295 790 €, soit une baisse de 3% par rapport au CA 2020 alors même que les bases furent dynamiques sur cette période.

Chapitre 74 - Dotations et Participations	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
Dotation d'Intercommunalité	184 017,00 €	215 104,00 €	224 814,00 €	224 814,00 €	246 558,00 €
Dotation de Compensation des Groupements	371 120,00 €	351 010,00 €	355 970,00 €	355 970,00 €	348 959,00 €
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée FCTVA	404,00 €	1 860,00 €	747,00 €		3 127,75 €
Subventions et participations	584 243,00 €	956 882,00 €	987 317,54 €	1 169 426,39 €	758 192,11 €
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DCRTF	101 798,00 €	96 218,00 €	93 283,00 €	96 228,00 €	93 288,00 €
Fonds Départemental de la TP	58 327,00 €	45 063,00 €	29 140,02 €	20 000,00 €	21 139,47 €
Compensations	85 880,00 €	127 274,00 €	134 428,00 €	134 402,00 €	643 194,00 €
TOTAL Chapitre 74	1 385 789,00 €	1 793 411,00 €	1 825 699,56 €	2 000 840,39 €	2 114 458,33 €

Dotations et participations (chap. 74)

Au chapitre 74, après une année 2020 marquée par un rattrapage des encaissements de plusieurs subventions, celles-ci baissent sans surprise en 2021 d'autant qu'elles se conjuguent avec le versement des soldes 2020 correspondant à des activités de services fortement impactés par la crise sanitaire, et donc des recettes associées (activités péri et extra scolaires, petite enfance, école de musique...)

Elles correspondent notamment :

- Pour 10 300€ aux subventions départementales en faveur des opérations Sources et de l'entretien des sentiers de randonnées
- Pour 97 139 € aux subventions régionales pour l'animation du programme Leader, le soutien aux actions sur la prévention des risques naturels majeurs, sur le pastoralisme, le tourisme ainsi que le programme alimentaire territorial
- Pour 157 339 € aux subventions de l'Etat pour les MSAP/MFS, pour la prévention des risques naturels majeurs et le soutien aux médiathèques,
- Pour 16 273 € aux financements européens sur Pays Gourmand
- Pour 337 699 € aux financements de la CAF et MSA au titre de l'enfance et de la jeunesse
- Pour 90 000 € au financement de l'Etat du programme Petites Villes de Demain
- Pour 48 991 € aux subventions de l'ADEME en faveur des actions sur la forêt et le programme alimentaire territorial

Les compensations sont également importantes, elles correspondent aux pertes de recettes d'habitation, de taxes foncières et de contributions économiques territoriales.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14 AVR 2022
ID : 004-200068625-20220412-NOTE-CA-BP-2022-BF

Ce chapitre, également alimenté par les dotations d'intercommunalité et de compensation des groupements pour 595 517 €, connaît globalement une augmentation en 2021 de 288 758 € compensant quasi intégralement la baisse observée au chapitre 73.

Autres produits de gestion courante (chap. 75)

Ce chapitre, stable, regroupe principalement les loyers perçus pour 44 636.53 €.

Produits exceptionnels (chap. 77)

Ce chapitre intègre pour 17 026 € la récupération de retenues de garantie de l'ex-CCHVVA, l'encaissement de remboursement de contentieux pour 10 239€, et divers remboursements de 17 564€.

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES :

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	RAR 2021
040	Opérations d'ordre entre sections	1 034 113,00 €	1 034 112,16 €	
041	Opérations Patrimoniales	13 096,00 €	13 095,60 €	
024	Produits cession actif (ordre)			
10	Dotation Fonds diverses réserves	441 803,97 €	103 285,12 €	
13	Subventions d'investissement	1 578 975,40 €	267 577,00 €	512 917,00 €
16	Emprunts	139 000,00 €	3 000,00 €	
23	Immobilisations en cours (ordre)			
27	Immobilisations financières			
Sous total recettes d'investissement		3 206 988,37 €	1 421 069,88 €	512 917,00 €
001	Solde d'exécution reporté	612 114,49 €		
021	Virement section de fonctionnement	1 388 817,08 €		
Total recettes d'investissement		5 207 919,94 €	1 421 069,88 €	512 917,00 €

Recettes réelles d'investissement en 2020

Sur 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 421 069.88 € dont 103 285.12 € de FCTVA, 3 000€ de caution pour la gestion de Ratéry et 267 577 € de subventions. Aucun emprunt n'a été réalisé pour le financement des investissements du budget principal en 2021.

Les subventions se ventilent entre plusieurs partenaires et sur différentes opérations telles que :

- Etat :
 - 10 224€ pour le développement d'une d'application dédiée aux chiens de protection
 - 47 859 € pour le financement du mur d'escalade du gymnase de Castellane
 - 56 343 € pour le financement du SCOT
 - 19 160 € pour le financement du PLUI de l'ex moyen Verdon
- Région :
 - 5 508 € au titre de la labellisation SUD LAB
 - 37 213 € pour la réalisation du PLUI de l'ex moyen Verdon
 - 26 108 € pour le solde du financement des travaux sur le bâtiment de Ratéry
- Département :
 - 2 192 € pour le développement du par cet l'informatisation des médiathèques
- Communes :
 - 47 455 € de fonds de concours de la Commune de Castellane pour le cofinancement de la voirie desservant la Zone d'activités
- CAF :
 - 15 513 € pour le financement des travaux sur la crèche d'Annot

Restes A Réaliser en recettes 2021

Les recettes non encaissées en 2021, mais dont l'attribution certaine, pour des de versement, s'élèvent à 512 917 € dont :

- Une subvention de 84 400 € par l'Etat pour les travaux sur le bâtiment de Ratéry
- Une subvention de 24 000 € par la Région sur le Gymnase de Castellane
- Une subvention de 35 850 € par la Région et 304 427 € pour le Département pour l'opération Halle des sports de St André
- Une subvention de 43 240 € par le Département pour le Terrain Multisports de Clumanc
- Une subvention de 21 000 € par le Département pour le Terrain Multisports de St Pierre

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Archivé le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES :

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	RAR 2021
020	Dépenses imprévues d'investissement	302 880,00 €		
040	Opérations d'Ordre entre sections	279 379,42 €	279 378,53 €	
041	Opérations Patrimoniales	13 096,00 €	13 095,60 €	
10	Immobilisations Corporelles		1 080,00 €	
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursements d'emprunts	597 684,00 €	588 792,36 €	
20	Immobilisations incorporelles	586 895,00 €	98 578,00 €	319 090,00 €
204	Subventions d'équipement versées	293 701,00 €	40 275,04 €	110 625,96 €
21	Immobilisations corporelles	1 015 462,00 €	588 745,26 €	54 300,00 €
23	Immobilisations en cours	2 118 822,52 €	823 919,01 €	102 715,20 €
26	Participations et créances rattachées			
27	Immobilisations financières			
Sous total dépenses d'investissement		5 207 919,94 €	2 433 863,80 €	586 731,16 €
001	Solde d'exécution reporté			
Total dépenses d'investissement		5 207 919,94 €	2 433 863,80 €	586 731,16 €

Dépenses réelles d'investissement en 2021

Sur 2021, le remboursement du capital des emprunts s'établit à 588 792 €,

✓ Les nouveaux investissements s'élèvent à 1 551 517.31 €, et comprennent :

- L'élaboration des documents d'urbanisme pour 73 568.08 €
- La réalisation du mur d'escalade du gymnase de Castellane pour 142 214.40 €
- Les études pour la seconde tranche des travaux sur la Minoterie de la Mure-Argens pour 22 538.29 €
- Les premiers travaux sur la Halle des Sports de Saint André les Alpes pour 492 419.08 €
- La réalisation du terrain multisports de Clumanc pour 72 490.80 €
- Les travaux sur le bâtiment de Ratéry pour 92 303.96 €
- Les études relatives aux travaux du BIT d'Entrevaux pour 3 310 €
- Les travaux de la digue des Relarguiers à Beauvezer dans le cadre de la GEMAPI pour 200 583.60 €
- Les premiers travaux du terrain multisports de Saint Pierre pour 6 906 €
- Les travaux de voirie sur la desserte de la zone d'activités de Castellane pour 116 151 €
- La réhabilitation de la STEP du Brec à Entrevaux pour 115 476 €
- L'achat d'un véhicule technique pour 26 899 €
- Le versement de fonds de concours aux communes pour 10 000€
- Les subventions versées au titre de l'opération Façades et Toitures pour 30 275.04 €
- Les investissements liés au fonctionnement récurrent des services (acquisition de matériel informatique et mobiliers, outillage des services techniques, entretien des bâtiments et équipements, matériel et mobilier des établissements d'accueil du jeune enfant) pour 146 382 €

Restes A Réaliser en dépenses 2021

Les dépenses engagées mais non soldées à fin 2021 s'élèvent à 586 731.16 €

- 154 925.96 € pour du matériel Informatique, mobilier
- 11 000€ pour le gymnase de Castellane
- 14 121.20 pour la réalisation du terrain multisports de Clumanc
- 4 090 € pour les études relatives aux travaux du BIT d'Entrevaux
- 210 000 € pour les documents d'urbanisme
- 100 000 € pour le SCOT
- 92 594 € pour le solde réalisation du terrain multisports de St Pierre

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

1.2 Budgets annexes

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

1.2.1 – Ordures Ménagères

au 31/12/2021	Budget OM
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	438 394
Report antérieur	302 647
cumul	741 041
Investissement	
Résultat d'exercice	- 551 692
Report antérieur	- 96 248
Cumul	- 647 940
RAR recettes	336 910
RAR dépenses	-92 800
Solde RAR investissement	244 110

Résultat de fonctionnement cumulé	741 041	
Besoin de financement	403 830	
Affectation de résultat	403 830	
Reports sur 2022	337 211	en fonctionnement
	-647 940	en investissement

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 310 823	3 220 377	3 458 038	4 483 936	4 257 181
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 211 610	3 021 240	3 746 776	4 483 936	3 818 787
Résultat de l'année	99 213	199 137	-288 738	0	438 394
Report N-1	337 481	392 248	591 385	302 647	302 647
Résultat y compris Report	436 694	591 385	302 647	302 647	741 041
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	308 830	379 205	-113 868	463 183	449 610
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	87 347	109 677	178 917	204 707	193 760
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	221 484	269 528	-292 785	258 476	255 850

% Remboursement CAF par la dette	28%	29%	-157%	44%	43%
----------------------------------	-----	-----	-------	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	1 340 065	2 690 922	2 512 004	2 690 922	2 369 000
Désendetttement année CAF	4 ans et 5 mois	7 ans et 2 mois	X	5 ans et 10 mois	5 ans et 4 mois

Sur l'exercice 2021, la section de fonctionnement génère un excédent de 438 394 €, et la section d'investissement un déficit de 647 940€, à minorer d'un excédent de 244 110 € de Restes à Réaliser.

On note que les indicateurs de ce budget annexe, qui doit s'équilibrer par lui-même, sont légèrement améliorés en 2021 avec une CAF brute de 449 610 € permettant de couvrir à nouveau le remboursement du capital des emprunts et les investissements récurrents.

En fonctionnement

Les Charges de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE CA_BP_2022-BF

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement du budget Ordures Ménagères se chiffrent à 3 493 392,02 soit une hausse de près de 200 000 € par rapport à 2020. Sans surprise, celle-ci trouve principalement son explication au chapitre des charges à caractère général, au niveau des prestations de services acquittées auprès du Sydevom en lien avec l'augmentation des coûts de traitements et de la Taxe générale sur les Activités Polluantes.

	Libellés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
11	Charges à caractère général	2 109 875,13 €	1 853 609,97 €	2 584 891,14 €	2 888 173,07 €	2 756 855,05 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	795 103,71 €	810 988,75 €	579 768,19 €	670 000,00 €	568 199,85 €
14	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues de fonctionnement				100 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre section	195 296,52 €	246 594,91 €	451 096,32 €	310 036,03 €	325 395,07 €
65	Autres charges de gestion courante	9 102,39 €	4 897,06 €	16 173,52 €	37 000,00 €	35 590,92 €
66	Charges financières	52 923,47 €	55 426,20 €	68 030,49 €	43 041,00 €	37 696,58 €
67	Charges exceptionnelles	37 309,04 €	37 723,25 €	34 816,08 €	105 980,00 €	95 049,62 €
68	Dotations aux provisions	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €		
	Sous total	3 211 610,26 €	3 021 240,14 €	3 746 775,74 €	4 154 230,10 €	3 818 787,09 €
023	Virement à la section d'investissement				329 706,00 €	
	Total	3 211 610,26 €	3 021 240,14 €	3 746 775,74 €	4 483 936,10 €	3 818 787,09 €

Pour rappel le chapitre 011 comprend principalement :

- les fluides (eau, électricité, gaz, carburant..) pour 29 633 €
- les achats de fournitures, d'alimentation, de produits d'entretien, de petits équipements, ainsi que diverses fournitures pour : 27 738 €
- les dépenses liées aux contrats de maintenance, aux frais de réparations et d'entretiens, aux assurances et loyers pour 42 709 €
- les annonces insertions, et publications pour 4 540 €
- les prestations de services pour 2 598 638 € dont 2 529 305 au SYDEVOM (contre 2 326 997 € en 2020)
- les frais de téléphonie et cotisations pour : 53 592 €

Chapitre (65) :

- les Non-valeurs pour 34 590 €
- la subvention Montagn'Habits pour 1 000 €

Chapitre (042) :

- les opérations d'ordre pour sortie d'inventaire des éléments d'actifs cédés pour 43 360 €
- les amortissements pour 231 535 €
- les indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt pour 50 500€

Chapitre (67) :

- les annulations de redevances des années antérieures pour 77 070 € dont 24 000 € d'annulation d'un titre 2020 de reprise sur provision car mauvais typage, 17 695 € d'annulations de titres de l'ex CCPE à l'encontre de l'ex CCTDL, 6 947 € d'annulation de titres en doublon et 28 428 € d'annulation de titres redevances ordures ménagères pour erreur de ROL.
-
- les remboursement de l'emprunt SYDEVOM correspondant à l'aménagement du quai d'Allos pour 17 879 € (2 annuités)

Les Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Chapitres	Libellés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013	Atténuations de charges	7 898,61 €	7 430,65 €			
042	Opération d'ordre entre sections	97 679,16 €	78 525,72 €	83 654,89 €	196 325,00 €	196 319,24 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 909 611,46 €	2 934 988,78 €	2 929 605,12 €	3 428 720,00 €	3 451 116,81 €
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	26 264,00 €	114,00 €	31 349,62 €		22 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	239 908,40 €	158 286,03 €	304 222,37 €	439 244,00 €	514 928,83 €
76	Produits financiers	6 273,23 €	6 273,23 €	6 273,23 €	5 000,00 €	6 273,23 €
77	Produits exceptionnels	23 188,17 €	34 758,47 €	78 932,75 €	38 000,00 €	41 943,23 €
78	Reprise sur provisions			24 000,00 €	48 000,00 €	24 000,00 €
Sous total		3 310 823,03 €	3 220 376,88 €	3 458 037,98 €	4 155 289,00 €	4 257 181,34 €
002	Solde d'exécution reporté				302 647,10 €	
Total		3 310 823,03 €	3 220 376,88 €	3 458 037,98 €	4 457 936,10 €	4 257 181,34 €

Les recettes de fonctionnement du budget annexe OM augmentent principalement en raison de l'augmentation des produits de la redevance et des rachats de matières.

Les recettes se composent ainsi :

- des redevances pour 3 449 138 €, contre 2 929 605 € en 2020
- des subventions pour 22 600 €
- des rachats de matières et valorisation des eco-organismes (ECOMobilier, ECO DDS, et OCAD3E) pour 514 929 €, contre 304 222 € en 2020
- des produits financiers pour 6 273 € correspondant au remboursement par les communes de l'ex CCMV du prêt contracté pour la décharge de Méouilles
- des cessions pour 30 000€
- des recouvrements sur créance pour 5 625 € et autres produits pour 6 308€
- des reprises sur provisions pour 24 000€

En investissement

En dépenses, 1 252 065 € dont :

- 185 980 € pour l'acquisition des conteneurs et l'aménagement des points de collecte
- 147 030 € pour le renouvellement d'une partie du parc de tractopelles
- 528 976 € pour les travaux de la décharge de Villars-Colmars
- 193 759 € pour le remboursement du capital des emprunts
- 196 319 € pour l'amortissement (opérations d'ordre)

En recettes, 700 373 € dont :

- 50 770 € de FCTVA
- 324 208 € de subventions dont 185 152 € de l'Etat, du Département et de la Région pour le financement du matériel de collecte, et 139 056 € de financements pour la réhabilitation de la décharge de Villars-Colmars.
- 274 895 € d'amortissement (opérations d'ordre)
- 50 500 € pour l'intégration de la renégociation des emprunts

En restes à réaliser :

- En dépenses 34 000€ pour l'acquisition de matériels de collecte des biodéchets, 21 600 € pour les travaux sur la déchetterie de Barrême, et 37 200 € pour la réhabilitation de la décharge de Villars-Colmars.
- En recettes un total de 336 910 € dont principalement le FCTVA pour 103 610 €, et les subventions (Région 111 100 €, département 106 500 € et autres pour 15 700 €)

1.2.2 – Zone d'activité économique

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

au 31/12/2021	Zone d'activités Economiques
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	34 224
Report antérieur	60 331
cumul	94 554
Investissement	
Résultat d'exercice	-206 255
Report antérieur	-218 670
cumul	-424 925
RAR recettes	0
RAR dépenses	0
Solde RAR investissement	0

Résultat de fonctionnement cumulé	94 554	
Besoin de financement	424 925	
Affectation de résultat	94 554	
Reports sur 2022	0	en fonctionnement
	-424 925	En investissement

Ce budget fonctionne en stock : les dépenses et recettes de l'exercice en section de fonctionnement viennent alimenter la valeur du stock de terrains à la hausse ou à la baisse. Les écritures de la section d'investissement ne font que retracer l'évolution de la valeur du stock entre le début et la fin de l'exercice.

Sur 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 415 893 € couvrant les travaux d'aménagement et les dépenses de maîtrise d'œuvre.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe Zone d'activités Economiques s'élèvent à 38 866.50€ correspondant à un acompte de la subvention DETR.

Chapitres	Libellés	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
11	Charges à caractère général	303 804,50 €	203 905,91 €	1 230 744,00 €	415 892,79 €
12	Charges de personnel et frais assimilés				
14	Atténuations de produits				
022	Dépenses imprévues de fonctionnement				
042	Opérations d'ordre entre section	24 562,75 €	313 271,96 €	1 597 257,81 €	519 434,81 €
65	Autres charges de gestion courante			1,00 €	
66	Charges financières	1 136,00 €	2 256,93 €	2 095,00 €	2 094,44 €
67	Charges exceptionnelles			4 642,50 €	4 642,50 €
68	Dotations aux provisions				
	Sous total	329 503,25 €	519 434,80 €	2 834 740,31 €	942 064,54 €
023	Virement à la section d'investissement			1 251 088,81 €	
	Total	329 503,25 €	519 434,80 €	4 085 829,12 €	942 064,54 €

Chapitres	Libellés	CA 2019	CA 2020		
013	Atténuations de charges				
042	Opération d'ordre entre sections	313 271,96 €	519 434,81 €		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			627 600,00 €	
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante	16 231,29 €			
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		279 000,00 €	567 801,10 €	38 866,50 €
Sous total		329 503,25 €	798 434,81 €	4 025 498,91 €	976 288,55 €
002	Solde d'exécution reporté			60 330,21 €	
Total		329 503,25 €	798 434,81 €	4 085 829,12 €	976 288,55 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14 AVR. 2022
ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

La valeur du stock au bilan à fin 2021 s'élève à 937 422 €

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021
40	Opérations d'ordre entre sections	1 597 257,81 €	519 434,81 €
41	Opérations Patrimoniales		
24	Produits cession actif (ordre)		
10	Affectation résultat	218 669,80 €	218 669,80 €
10	FCTVA		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts		
23	Immobilisations en cours (ordre)		
Sous total		1 815 927,61 €	738 104,61 €
21	Virement section de fonctionnement	1 251 088,81 €	
001	solde d'exécution reporté		
Total recettes d'investissement		3 067 016,42 €	738 104,61 €

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021
20	Dépenses imprévues d'investissement		
040	Opérations d'Ordre entre sections	2 830 097,81 €	937 422,05 €
41	Opérations Patrimoniales		
13	Annulation		
16	Remboursements d'emprunts	18 248,81 €	6 937,59 €
20 à 27	Dépenses d'investissement		
Sous total		2 848 346,62 €	944 359,64 €
001	Solde d'exécution reporté	218 669,80 €	
Total dépenses d'investissement		3 067 016,42 €	944 359,64 €

1.2.3 – SPANC

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 004-200068625-2022-11-ARTE BP_2022-BF

14 AVR 2022

au 31/12/2021	Budget SPANC
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	-8 293
Report antérieur	3 187
Cumul	- 5 106
Investissement	
Résultat d'exercice	190
Report antérieur	2 812
cumul	3 002
RAR recettes	0
RAR dépenses	0
Solde RAR investissement	0

Résultat de fonctionnement cumulé	- 5 106	
Besoin de financement		
Affectation de résultat	0	
Reports sur 2022	- 5 106	en fonctionnement
	3 002	en investissement

Charges de fonctionnement

Chapitres	Libellés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
11	Charges à caractère général	11 183,60 €	5 248,21 €	2 925,40 €	10 405,44 €	2 784,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	6 949,20 €	7 126,20 €	7 772,32 €	31 000,00 €	14 675,02 €
14	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues de fonctionnement				0,00 €	
042	Opérations d'ordre entre section	1 257,34 €	694,57 €	691,21 €	781,09 €	189,93 €
65	Autres charges de gestion courante	120,00 €			500,00 €	150,00 €
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles				500,00 €	160,00 €
68	Dotations aux provisions					
Sous total		19 510,14 €	13 068,98 €	11 388,93 €	43 186,53 €	17 958,95 €
Total		19 510,14 €	13 068,98 €	11 388,93 €	43 186,53 €	17 958,95 €

Au niveau des charges de fonctionnement, ce budget intègre la refacturation des charges de personnel du budget général ainsi que la sous-traitance des contrôles et une faible quote-part des frais de carburants et de maintenance du véhicule.

Recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés	CA 2018	CA 2019	CA 2020		
013	Atténuations de charges					
042	Opération d'ordre entre sections					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 526,00 €	11 728,00 €	9 980,00 €	40 000,00 €	9 660,00 €
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	2 336,00 €				
75	Autres produits de gestion courante					
76	Produits financiers	20,00 €				
77	Produits exceptionnels					6,00 €
Sous total		18 882,00 €	11 728,00 €	9 980,00 €	40 000,00 €	9 666,00 €
002	Solde d'exécution reporté				3 186,53 €	
Total		18 882,00 €	11 728,00 €	9 980,00 €	43 186,53 €	9 666,00 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Sur l'exercice 2021, la mission SPANC a été réalisée à minima, en raison de la concrétisation tardive du recrutement d'un agent dédié, puis de son congé maternité. Dans ces conditions, outre la validation d'un nouveau règlement de fonctionnement, l'action de terrain a consisté exclusivement à assurer les contrôles préalables aux ventes, ainsi que les contrôles de conception et d'exécution dans le cadre de construction ou de rénovation. Les recettes correspondent aux refacturations des prestations selon la tarification arrêtée par le conseil communautaire.

1.2.4 – Immobilier d'Entreprises

au 31/12/2021	Budget Immobilier d'Entreprises
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	929
Investissement	
Résultat d'exercice	- 540 669
RAR recettes	388 415
RAR dépenses	- 27 462
Solde RAR investissement	360 953

Résultat de fonctionnement cumulé	929
Besoin de financement	- 179 716
Affectation de résultat	929
Reports sur 2022	0 en fonctionnement
	- 540 669 en investissement

Charges de fonctionnement

	Libellés	BP 2021	CA 2021
11	Charges à caractère général	2 988,00 €	709,40 €
12	Charges de personnel et frais assimilés		
14	Atténuations de produits		
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		
042	Opérations d'ordre entre section		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	862,00 €	861,87 €
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux provisions		
Sous total		3 850,00 €	1 571,27 €
023	Virement à la section d'investissement	3 650,00 €	
Total		7 500,00 €	1 571,27 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
 Reçu en préfecture le 14/04/2022
 Affiché le **14 AVR. 2022**
 ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

En fonctionnement, les charges du chapitre 11 correspondent aux abonnements électriques provisoires pour l'atelier de transformation végétale, aux contrôles des alarmes incendie sur la Maison de Produits de Pays des Gorges du Verdon, ainsi qu'à quelques frais de redevances et publications de marchés publics.

Recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021
013	Atténuations de charges		
042	Opération d'ordre entre sections		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, subventions et participations		
75	Autres produits de gestion courante	7 500,00 €	2 499,99 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
78	Reprise sur provisions		
Sous total		7 500,00 €	2 499,99 €
002	Solde d'exécution reporté		
Total		7 500,00 €	2 499,99 €

Les recettes correspondent à aux premiers loyers perçus.

Recettes d'investissement

				Envoyé en préfecture le 14/04/2022
				Reçu en préfecture le 14/04/2022
				Affiché le 14 AVR. 2022
				ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF
Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	
40	Opérations d'ordre entre sections			
41	Opérations Patrimoniales			
24	Produits cession actif (ordre)			
10	Affectation résultat			
10	FCTVA			
13	Subventions d'investissement	1 425 909,65 €	190 674,06 €	388 415,36 €
16	Emprunts	1 077 267,30 €	833,33 €	
23	Immobilisations en cours (ordre)			
Sous total		2 503 176,95 €	191 507,39 €	388 415,36 €
21	Virement section de fonctionnement	3 650,00 €		
001	solde d'exécution reporté			
Total recettes d'investissement		2 506 826,95 €	191 507,39 €	388 415,36 €

Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	RAR 2021
20	Dépenses imprévues d'investissement			
040	Opérations d'Ordre entre sections			
41	Opérations Patrimoniales			
10	Dotation fonds divers et réserves	2 548,00 €	880,00 €	
13	Annulation			
16	Remboursements d'emprunts	7 050,00 €	5 042,58 €	
20 à 27	Dépenses d'investissement	2 497 228,95 €	726 253,56 €	27 462,32 €
Sous total		2 506 826,95 €	732 176,14 €	27 462,32 €
001	Solde d'exécution reporté			
Total dépenses d'investissement		2 506 826,95 €	732 176,14 €	27 462,32 €

En investissement, les charges 2021 représentent un total de 732 176.14 € correspondant principalement à :

- 308 490.07 € pour le solde des travaux de la maison de produits de pays des Gorges du Verdon,
- 121 241.62 € pour les ateliers artisanaux de Castellane,
- 290 301.06 € pour l'atelier de transformation végétale d'Annot

Les recettes s'élèvent pour 190 647.06€ aux encaissements des subventions suivantes :

- 54 458.54 € correspondant au solde de la DETR pour la maison de produits de pays des Gorges du Verdon,
- 71 701.38 € correspondant au solde de la DSIL 2017 pour les ateliers artisanaux de Castellane,
- 64 514.14 € correspondant au 1^{er} acompte DETR pour l'atelier de transformation végétale d'Annot

Ce budget annexe a connu une forte évolution depuis l'établissement du Budget Primitif puisque l'opération principale, ciblée sur l'équipement de Rochecline, a été annulée par décision du conseil communautaire, pour faire suite à l'échec de la procédure de consultation de la délégation de service public et en réponse à une offre d'achat formulée par le CLAJ Jeunesse Camping pour la reprise de l'établissement.

2 - ANALYSE du CA 2021 ET ELEMENTS DE CONTEXTE AU BUDGET 2022

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

2.1 Principaux ratios du budget principal

	R1	R2	R2bis	R3	R4	R5	R6	R7	R9	R10	R11
CCAPV 2021 (pop totale)	1081	762	408	1249	129	551	51	39,8	90,5	10,3	44,08
CCAPV 2021 (pop DGF)	532	375	201	615	64	271	25				
CCAPV 2020 (pop totale)	1087			1227		514		38,1	92,3		41,89
CCAPV 2020 (pop DGF)	536			604		253					
CC à Fiscalité Unique	309	305	172	374	80	198	49	40,6	87,7	21,5	53,1
CC moins de 15 000 habitants	355	305	209	424	95	234	43	39,2	89,8	22,5	55,1
CC de 15 à 30 000 habitants	314	295	178	377	85	204	44	40,1	88,3	22,5	54,2

*dernières données DGFIP publiées dans le rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales de juillet 2021, établies sur les bases de la population totale.

- **Ratio 1 = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population** : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Ce ratio est nettement au-dessus de la moyenne des EPCI que l'on considère la population totale ou qu'on le module sur la population DGF. Fortement majoré par le poids des services communs et mises à dispositions, hors des champs de compétences intercommunaux, il diminue néanmoins entre 2020 et 2021.
- **Ratio 2 = produit des impositions directes / population** : recettes hors fiscalité reversée. Ce ratio doit être analysé au regard de la population DGF plus en phase avec la base d'imposition, notamment en raison du poids des résidences secondaires. Là aussi, la CCAPV se situe au-dessus des moyennes observées sur des intercommunalités de la même strate, ces produits provenant pour plus de 40% de la Commune d'Allos.
- **Ratio 2 bis = produit net des impositions directes / population** : en plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre. Comme pour le ratio 2, il doit être étudié pour plus de justesse au regard de la population DGF. Ce Ratio modulé des attributions de compensations met en évidence le poids très important de ces reversements, notamment en raison de la non prise en compte des transferts de charges correspondant aux compétences tourisme et urbanisme.
- **Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population** : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement (R1) dans leur rythme de croissance. Comme constaté entre 2019 et 2020, le rythme de croissance des recettes réelles est supérieur à celui des dépenses réelles, consolidant ainsi les capacités d'investissement de la Communauté de Communes.
- **Ratio 4 = dépenses d'équipement « brutes » / population** : Ces dépenses d'équipement variant fortement d'une année sur l'autre, elles doivent donc être observées sur une lecture pluriannuelle.
- **Ratio 5 = dette / population** : à partir du capital restant dû au 31 décembre de l'exercice, ce ratio met en évidence l'endettement d'une collectivité. Il est à compléter par une lecture croisée avec la capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11). Pour la CCAPV, si ce ratio est élevée par rapport à des ensembles intercommunaux de la même strate, la capacité de désendettement s'avère excellente et le taux d'endettement nettement en deçà des moyennes observées.
- **Ratio 6 = DGF / population** : recettes du compte 741 en mouvements réels, ce ratio mesure la part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- **Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF** : ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité, car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité. La CCAPV se situe au niveau des collectivités de la même strate sur une lecture brute de ce ratio. Toutefois, en déduisant le poids des services communs et mises à dispositions, ce ratio baisse de 10 points et se situe alors à 29.3%, nettement en dessous des collectivités de la même strate.
- **Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF** : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus ce ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée ; *a contrario*, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement. Ce ratio est quelque peu dégradé par les pertes de recettes observées cette année.
- **Ratio 10 = dépenses d'équipement « brutes » / RRF = taux d'équipement** : effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources, ce ratio est à relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.
- **Ratio 11 = dette / RRF = taux d'endettement** : mesure du poids de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources. Ce ratio est nettement en dessous de celui observé dans des collectivités de la même strate.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant : la population utilisée est la population totale légale en vigueur de l'année. Les ratios 7 à 11 sont exprimés en pourcentages.

L'observation du compte administratif 2021 du budget consolidé de la CCAPV, c'est-à-dire en intégrant au budget principal tous les budgets annexes mais en neutralisant les flux allant d'un budget à un autre, notamment en terme de charges de personnels, fait apparaître un résultat net annuel de 1 676 967€. La CAF brute s'établit alors à 2 402 427€, pour un remboursement du capital des emprunts de 791 532 €. Dans ces conditions, seul 33% de la CAF brute est mobilisée pour le remboursement du capital de la dette, et la capacité de désendettement de la CCAPV s'établit à 3 ans et 7 mois.

2.2 Objectifs financiers à atteindre

Pour garantir à la CCAPV une situation financière qui lui confère la capacité à investir pour le développement du territoire, les postulats de « bonne gestion » lors de l'adoption du budget 2020 :

- Une capacité d'autofinancement brute de 1 500 000€
- Une capacité de désendettement de 5 ans maximum
- Un fonds de roulement stabilisé autour de 1 000 000 €
- Une mobilisation de la CAF brute pour le remboursement du capital de la dette, limitée à 50%

Ces objectifs à terme sont tous pleinement atteints à ce jour malgré des recettes 2021 sérieusement impactées tant par la crise sanitaire que par la réforme fiscale.

La Communauté de Communes a par ailleurs fait le choix constant depuis 2017 de n'augmenter aucun de ses taux de fiscalité. Il est proposé de rester sur cette constante en 2022 en considérant néanmoins que le sujet sera débattu à nouveau au budget 2023, notamment avec la possibilité qui sera alors offerte d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

2.3 Principaux éléments de la Loi de Finances 2022

2.3.1 Eléments de contexte

La Loi de finances 2022, est bâtie autour du principe de la relance économique, dans un contexte de croissance soutenue (+6.7% en 2021 et entre +3.6 et +4% projeté en 2022) et de réduction marquée du déficit public (baisse de -7 à -5% projetée entre 2021 et 2022), même si ces hypothèses sont aujourd'hui à relativiser dans le contexte international de ce premier trimestre 2022. Pour les collectivités locales, ce budget est notamment marqué par la réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul et à la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des mécanismes de péréquation. De nombreuses autres mesures concernent les territoires, parmi lesquelles l'évolution des concours financiers de l'Etat, le maintien à un niveau élevé des dotations de soutien à l'investissement local, ou encore plusieurs dispositions fiscales.

2.3.2 Evolutions des recettes fiscales

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2022 dépend de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre n-2 (2020) et novembre n-1 (2021). Pour 2022, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de +3,4 % (contre +0,2 % seulement en 2021).

L'évolution prévisionnelle de la TVA pour 2022 revêt une grande importance puisque de cette évolution dépendra l'augmentation des fractions de TVA octroyées aux EPCI dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale. Le Gouvernement table sur une augmentation de +5,5 % en 2022 mais il ne s'agit à ce stade que d'une hypothèse.

L'évolution prévisionnelle de la CVAE pour 2022 est particulièrement scrutée par les collectivités locales. Même si les évolutions attendues seront très différentes d'un territoire à l'autre, dans ses dernières estimations, la DGFIP évalue la baisse moyenne de CVAE à -4,7 % cette année.

2.3.3 Concours de l'Etat aux intercommunalités

La Loi de finances pour 2022 acte d'un abondement supplémentaire de 337 millions d'euros au titre de la DSIL, afin de compléter le financement des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

En matière de FCTVA, la Loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 a rétabli l'éligibilité des dépenses pour les études, l'élaboration et la modification des documents d'urbanisme et pour la numérisation du cadastre. Pour 2022, il est prévu une enveloppe stable à 6,5 milliards d'euros, même si la réforme de l'automatisation du fonds aura pour conséquence d'intégrer de nouvelles dépenses éligibles et d'en retirer d'autres. L'automatisation concerne déjà la CCAPV depuis 2021.

En termes de variables d'ajustement pour le bloc communal, les compensations d'exonération fiscales octroyées par l'Etat aux collectivités locales suite à la réforme des impôts de production, qui a eu pour effet de diviser par deux les valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels, restent dynamiques dans le temps. En outre, le dynamisme de la compensation ne sera pas répercuté, d'une manière ou d'une autre, sur les finances des collectivités en 2022.

Concernant l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (article 194), celle-ci reste globalement stable mais certaines enveloppes spécifiques sont appelées à augmenter dont la dotation d'intercommunalité pour laquelle + 30 millions d'euros sont fléchés en 2022. Ces augmentations seront notamment financées par l'écurement de la compensation part salaires des EPCI (-2% à -2,5% à prévoir).

Enfin, concernant le FPIC, Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes, ni l'enveloppe dédiée de 1 milliards d'euros, ni ses règles d'éligibilité et de répartition ne sont modifiées par la loi de Finances 2022.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

2.3.4 Réforme des indicateurs financiers et fiscaux

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14 AVR. 2022
ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que la réduction des bases d'imposition des établissements industriels conduisent à d'importantes évolutions dans les calculs des indicateurs financiers et fiscaux servant à la détermination de la DGF et des différents mécanismes de péréquation tels que le FPIC.

L'article 194 de la Loi de finances pour 2022 entreprend la révision des modes de calcul de ces indicateurs, parmi lesquels le potentiel financier et l'effort fiscal.

Le potentiel financier mesure la richesse fiscale d'une collectivité. Rapporté au nombre d'habitants, plus il est faible, plus le niveau de dotation d'une collectivité est potentiellement élevé. La Loi de finances pour 2022 prévoit une nouvelle formule de calcul du potentiel financier, établie à partir du nouveau panier de ressources mobilisables par les communes, en y ajoutant d'autres impositions jusque-là non prises en compte :

- la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour les communes situées en zone tendue qui auraient décidé de l'instituer,
- l'imposition forfaitaire sur les pylônes,
- les droits de mutation à titre onéreux, sur la base d'une moyenne des trois dernières années,
- la taxe locale sur la publicité extérieure,
- une fraction du produit net de la TVA perçue par l'EPCI déterminée au prorata de la population,
- la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base.

L'effort fiscal mesure pour sa part la pression fiscale applicable sur une collectivité. Son niveau dépend d'un rapport entre le produit fiscal réellement perçu par une collectivité et son potentiel. Jusqu'en 2021, le produit fiscal (figurant donc au numérateur du rapport) comprenait l'ensemble des produits de TH, de TFPB, de TFPNB et de TEOM/REOM, perçus sur le territoire d'une commune, par cette dernière mais aussi par l'EPCI sur son territoire. A compter de 2022, l'effort fiscal ne sera plus calculé qu'en fonction du produit fiscal perçu par la seule commune, sans prise en compte des produits perçus par les EPCI, et sans prise en compte des produits servant à financer la compétence « ordures ménagères ».

La Loi de Finances 2022 prévoit la mise en place d'une « fraction de correction » destinée à neutraliser, totalement dans un premier temps, puis partiellement par la suite, les effets non seulement de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux proprement dite, mais aussi les effets hérités des réformes de la taxe d'habitation et des impôts de production. Néanmoins, l'évolution des autres variables (population par exemple) continuera d'être prise en compte.

Si la neutralisation sera intégrale pour 2022, et en l'état actuel des textes (un décret d'application est cependant attendu), la fraction de correction devrait neutraliser 90 % des effets des différentes réformes en 2023, puis 80 % en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, et 20 % en 2027. La réforme ne devrait ainsi produire ses effets pleins et entiers qu'à l'horizon 2028.

Dans ce contexte de réforme, plusieurs observateurs et experts s'accordent à penser que les communes fortement intégrées à leur EPCI pourraient être plutôt perdantes de la réforme en l'état. En effet, plus l'effort fiscal d'une commune est fort, plus le montant des dotations de péréquation (DNP, DSR, DSU) dont elle peut bénéficier est potentiellement élevé. Or, plus un EPCI exerce de compétences, plus, logiquement, il vote des taux élevés, notamment en matière de taxe foncière. Le fait que ces taux intercommunaux élevés soient retirés du calcul a pour conséquence une réduction plus importante de l'effort fiscal de leurs communes membres, et par suite une potentielle baisse de dotation toutes choses égales par ailleurs.

En parallèle, le nouveau calcul du potentiel financier sera défavorable aux communes qui ont (ou qui vont) voter une majoration de leur taxe d'habitation sur les résidences secondaires, aux communes jouissant d'une attractivité importante (en raison de l'intégration dans le calcul des droits de mutation), ou encore aux communes situées sur les axes du réseau électrique RTE (en raison de l'imposition forfaitaire sur les pylônes). La vigilance doit être de mise sur les choix opérés par les élus, dans la mesure où le potentiel devient de plus en plus un produit. Par exemple, une commune qui déciderait d'instituer la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour augmenter son niveau de ressources, pourrait perdre d'un côté (hausse du potentiel financier donc baisse de la DGF) ce qu'elle gagne de l'autre (hausse des rentrées fiscales).

Enfin, la disparition de certains produits fiscaux tels que la TEOM et la REOM dans le calcul de l'effort fiscal devrait conduire à une baisse générale de l'effort fiscal moyen. Cela n'est pas sans conséquence sur le FPIC, dont l'effort fiscal agrégé d'un ensemble intercommunal doit être supérieur à 1 pour en bénéficier.

2.3.4 Autres mesures concernant la CCAPV

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

La taxe d'aménagement, impôt local institué depuis le 1^{er} mars 2012, s'applique à la reconstruction ou agrandissement de bâtiments soumises à une autorisation d'aménager, déclaration préalable). Cette taxe peut être perçue soit par la commune, soit par l'EPCI. Elle permet principalement le financement des équipements publics communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions et aménagements.

Lorsque c'est l'EPCI qui lève la taxe, alors un reversement partiel ou total au bénéfice de la commune s'avère obligatoire. Jusqu'ici, un tel reversement n'était pas obligatoire dans le sens inverse cependant la Loi de finances 2022 instaure ce principe de réciprocité à son article 109. Le reversement partiel ou total de la taxe au profit de la collectivité non bénéficiaire constitue donc à compter de 2022 une obligation, quelle que soit la collectivité perceptrice. La CCAPV et ses communes devront donc fixer le taux de ce reversement, au regard de la répartition des compétences exercées au sein du bloc communal.

Sources : Formation PLF 2022 Michel Klopfer ; La Gazette des Communes ; Experts SVP

2.4 Le contexte du budget 2022

Alors que la crise sanitaire s'est poursuivie en 2021, impactant les recettes communautaires (Taxe sur les remontées mécaniques), et dans un contexte de réforme fiscale défavorable à l'intercommunalité sur l'exercice, le compte administratif 2021 conforte malgré tout un peu plus encore le rétablissement de la situation financière intercommunale.

Le résultat net de l'exercice au budget principal est excédentaire de 1 211 713€ soit plus du double de l'an dernier, même s'il mérite d'être nuancé d'une part avec un produit GEMAPI consommé de façon incomplète et qui fera donc l'objet d'un rattrapage en investissement de 348 000 en 2022, et d'autre part avec une régularisation des remboursements de congés longue maladie et longue durée représentant une recette exceptionnelle supplémentaire d'environ 100 000€ en 2021. Cette régularisation impactera d'ailleurs négativement le budget 2022, puisqu'elle concerne pour une bonne partie des agents de services communs, dont la facturation à n+1 sera déduite d'autant et minorera donc d'autant les recettes 2022.

La CAF brute s'établit à 1 922 565 €, et permet donc de couvrir pleinement le remboursement du capital de la dette en mobilisant à cet effet seulement 30% de son produit. Cette CAF brute permet également de couvrir intégralement les investissements liés à la GEMAPI, mais aussi les investissements récurrents de la CCAPV. Aucun emprunt n'a été réalisé au budget principal en 2021, l'exécution des opérations en justifiant le recours n'étant pas suffisamment avancée au cours de cet exercice.

A partir de cette exécution 2021, le budget 2022 est établi sur un principe de maîtrise des charges de fonctionnement (+ 49 136 € en comparaison du BP 2021, soit +0.3%).

Ce budget 2022 est construit également avec prudence en ce qui concerne les recettes de la collectivité dans le contexte économique. Ces produits 2022 se trouvent par ailleurs amputés des recettes de la taxe de séjour désormais versées directement à l'EPIC, de l'absence du solde 2021 de la taxe sur les remontées mécaniques en raison de l'année blanche subie l'an dernier, et enfin de la baisse de la part du FPIC reversée à l'EPCI. Elles intègrent en revanche les nouveaux éléments de la loi de Finances 2022 notamment en terme d'augmentation des bases ou d'intégration obligatoire d'un reversement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité par les Communes qui la collecte.

Le budget 2022 n'intègre enfin aucune augmentation des taux de fiscalité locale, ce qui reste une constante depuis 2017 et la création de la CCAPV.

La maîtrise des charges de fonctionnement, dans ce contexte, devra permettre de dégager une capacité d'investissement à même de conduire un important programme 2022 mais également d'assurer un entretien et un renouvellement efficace des équipements et du patrimoine communautaire. Le dispositif des autorisations de programme institué en 2020 est ajusté à cet effet et permet de garantir une visibilité pluriannuelle sur les capacités d'investissements communautaires. Ce budget 2022 abonde et conforte enfin les deux mécanismes de solidarité mis en œuvre sur l'intercommunalité, à savoir :

- Une provision de 100 000 € dédiée au versement de la dotation de solidarité communautaire aux Communes,
- Une provision de 100 000€ dédiée au dispositif de fonds de concours en faveur des plus petites communes

3.1 – BUDGET PRINCIPAL**3.1.1 – VUE GLOBALE**

La section de fonctionnement du budget 2022 s'équilibre à hauteur de 16 822 293.82 €. Elle projette un résultat net d'exercice de 335 426 €. Celui-ci, inférieur aux prévisions du BP 2021, se veut très prudent en raison du contexte. Ce résultat prévisionnel est impacté d'une part par la minoration des facturations des services communs diminués des remboursements exceptionnels sur le personnel perçus en 2021, d'autre part par l'absence de perception du solde 2021 sur la taxe des remontées mécaniques, et enfin par une dotation exceptionnelle pour accompagner l'évolution de la structure OTI (dotation initiale de fonctionnement à l'EPIC et subvention exceptionnelle de clôture de l'association)

Un virement à la section de fonctionnement à hauteur de 1 950 805.64 € est inscrit à ce budget 2022

La section d'investissement du budget 2022 s'équilibre à hauteur de 8 281 404.76 €. Elle intègre la prévision d'un nouvel emprunt de 600 000€ pour le financement des grands projets structurants que sont la halle des sports de Saint André les Alpes, du programme d'investissement de Ratory, ou encore des travaux de la Minoterie. Cet emprunt ne sera réalisé qu'en fonction de l'exécution réelle des dépenses correspondantes et du besoin réel de financement de la section d'investissement.

La Caf brute prévisionnelle du budget 2022 s'établit à 1 176 414 €, soit en légère baisse par rapport à 2021, comme expliqué ci-avant.

Dans ces conditions d'exécution, 48% de la CAF brute serait mobilisée pour le remboursement des annuités du capital des emprunts et la capacité de désendettement prévisionnel s'établirait autour de 5 années à fin 2022.

La Caf nette prévisionnelle 2022 permettrait ainsi à minima le financement intégral des investissements liés à la GEMAPI (258 356 €) ainsi que des investissements récurrents pour le renouvellement du matériel, dont le parc informatique, l'entretien du patrimoine et l'équipement des services.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 177 345	14 588 485	15 319 880	14 897 098	15 206 914
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 959 674	14 302 971	14 822 352	13 685 385	14 871 488
Résultat de l'année	-782 329	285 513	497 527	1 211 713	335 426
Report N-1	894 642	302 350	852 170	852 170	1 689 389
Résultat y compris Report	112 313	587 863	1 349 697	2 063 883	2 024 815
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	347 427	1 222 730	1 284 382	1 922 565	1 176 414
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	623 482	594 044	594 684	585 792	569 000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	-276 055	628 686	689 698	1 336 773	607 414

% Remboursement CAF par la dette	179%	49%	46%	30%	48%
----------------------------------	------	-----	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	6 604	7 814	6 591	6 444	6 444
Désendettement année CAF	19 ans	6 ans et 5 mois	5 ans et 2 mois	3 ans et 4 mois	5 ans et 5 mois

3.1.2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1.2.1 – Les principales dépenses de fonctionnement

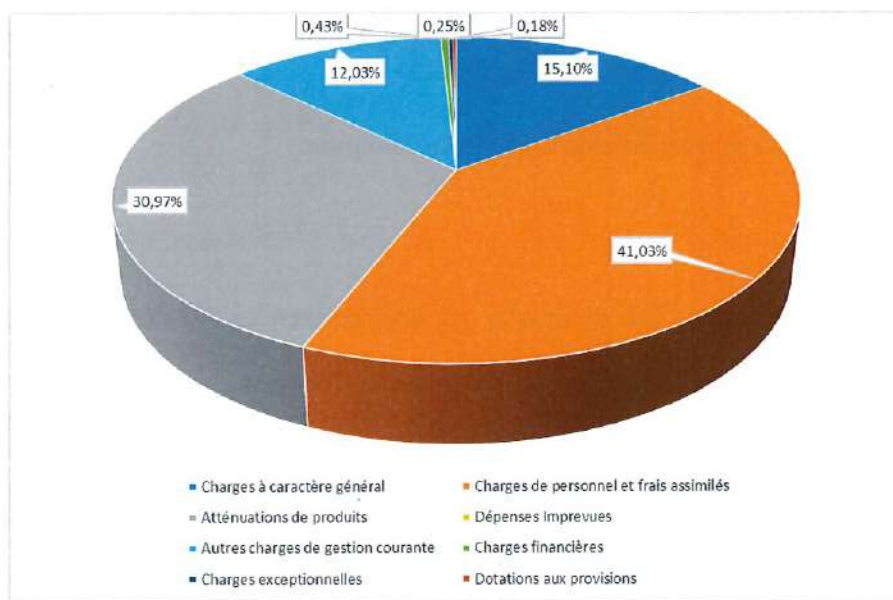
Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
11	Charges à caractère général	2 244 650,00 €	2 106 377,30 €	2 177 715,18 €	1 574 499,50 €	2 089 634,32 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 883 435,00 €	4 902 815,00 €	5 356 669,52 €	5 035 083,00 €	5 679 406,50 €
14	Atténuations de produits	4 311 269,00 €	4 318 513,00 €	4 353 031,51 €	4 337 528,74 €	4 286 042,00 €
022	Dépenses Imprevues	19 399,23 €	33 737,95 €	30 100,00 €		
65	Autres charges de gestion courante	1 566 011,00 €	1 512 593,00 €	1 630 090,18 €	1 455 470,45 €	1 665 326,59 €
66	Charges financières	240 434,00 €	75 664,10 €	74 548,00 €	69 664,70 €	60 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	311 511,00 €	268 000,00 €	212 898,00 €	179 026,13 €	35 115,00 €
68	Dotations aux provisions	247 212,00 €	204 093,00 €	0,00 €	- €	25 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement		13 823 921,23 €	13 421 793,35 €	13 835 052,39 €	12 651 272,52 €	13 840 524,41 €
023	Virement section Inv	112 313,00 €	504 924,25 €	1 388 817,08 €		1 950 805,64 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 135 753,31 €	1 068 358,00 €	1 034 113,00 €	1 034 112,16 €	1 030 963,77 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Opérations d'ordre		1 248 066,31 €	1 573 282,25 €	2 422 930,08 €	1 034 112,16 €	2 981 769,41 €
Total dépenses de fonctionnement		15 071 987,54 €	14 995 075,60 €	16 257 982,47 €	13 685 384,68 €	16 822 293,82 €



Les charges à caractère général (chap. 011)

Sur ce chapitre, le montant provisionné au BP 2022 affiche une baisse de 88 000 €, soit - 4% par rapport au BP 2021, qui est déformé par un jeu d'écritures comptables puisque les contributions à la GEMAPI versées au SMIAGE SMAB et PNRV au titre du fonctionnement, sont désormais affectées au chapitre 65.

Ce chapitre intègre notamment des prévisions d'inflation sur les prix des carburants, de l'énergie et des denrées alimentaires, mais aussi l'intégration des charges de la régie Secrets de Fabriques, le lancement des programmes d'animations et des supports de communication du programme alimentaire territorial, du site Natura 2000 et de la programmation culturelle, le paiement du solde des prestations de conseils sur le tourisme auprès du cabinet KPMG, les charges de fonctionnement et de renouvellement des ouvrages sur le réseau des médiathèques.

Parmi les charges provisionnées à ce chapitre, on retrouve ainsi en ventilation :

- 99 000 € pour les fluides : eau, électricité, combustibles, carburant
- 299 875 € pour les achats dont 158 900 € de fournitures de produits d'entretiens et petits équipements pour les travaux en régie, l'entretien des véhicules, les crèches et les centres de loisirs, 53 100 € d'alimentation principalement pour la cantine de Thorame Haute ou encore 29 000 € de fournitures administratives pour les centres de loisirs, le siège et les annexes ainsi que les Maisons de Services au Public, 10 500€ de fournitures scolaires pour les écoles du services communs, 32 775 € d'achats de livres pour le réseau de lecture publique, 15 600€ d'achats de marchandises pour les boutiques des musées.

- 166 297 € pour les frais d'études et recherches dont 10 680€ sur le tourisme, 000 € sur l'environnement (Risques naturels, eau et assainissement), 11 600 € pour les prestations en lien avec la charte forestière, 16 616 € pour le Programme Alimentaire Territorial, 11 400 € pour les études des services techniques ou encore 17 000 € pour le Pays d'Art et d'Histoire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14 AVR. 2022
ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

- 382 975 € pour les prestations de services dont 17 000€ pour les prestations d'interventions musicales dans les écoles, 15 000 € pour l'animation des médiathèques, 37 869 € pour les centres de loisirs, les crèches et le service commun des écoles, 38 145 € pour les actions du projet alimentaire de territoire, 27 846 € pour les interventions informatiques et téléphonie, 25 000 € pour les opérations sources, 31 800 € pour solder la prestation d'accompagnement à la nouvelle structuration juridique de l'OTI, 58 970 € pour les musées et la programmation culturelle, 11 912 € pour les actions en lien avec la candidature Pays d'Art et d'Histoire, 18 500€ pour l'animation des équipements sportifs et activités de pleine nature, 7 500€ pour l'animation de la charte forestière, 9 450 € pour l'animation du programme Natura 2000, 10 900 € pour les prestations d'audits énergétiques et accompagnement TEPCV, 42 060 € de prestations diverses pour les services administratifs, ressources humaines et urbanistiques, 25 400 € de prestations sur les risques naturels majeures et les interventions techniques et de maintenance sur les bâtiments
- 135 456 € location bureaux, standard téléphonique, véhicules, copieurs.
- 305 839 € d'entretien et de maintenance, dont 102 550 € d'entretien des sentiers de randonnée
- 41 430 € d'assurance dont 19 000 € de dommage ouvrage pour la Halle des sports
- 82 000 € pour les frais d'affranchissement, d'internet et de téléphonie,
- 33 000 € pour les prestations de repas des crèches et du service commun des écoles,
- 30 000 € pour les formations du personnel
- 15 250 € de documentation générale et technique
- 106 455 € d'honoraires et de frais d'actes et de contentieux, dont 73 955 € pour les honoraires et 32 500 € pour les risques de contentieux liés au service urbanisme.
- 45 000 € provisionnés pour les frais de déplacements,
- 159 576 € dont 67 500 € d'annonces et insertions, 27 370 € catalogues et imprimés, 13 100 € de publications, 27 000 € de transport collectif, 11 145 € de réception et 9 500 € de nettoyage des locaux.
- 75 000 € d'adhésions et cotisations.
- 54 622 € frais d'entretien des gymnases dont la convention avec la Mairie de Castellane
- 40 000 € pour les forfaits ski
- 12 000€ d'impôts et taxes

Les charges de personnel (chap. 012)

Sur 2022, une enveloppe de 5 679 406.50 est inscrite. Elle représente une augmentation de 323 000€ par rapport au prévisionnel 2021 dont :

- 125 700 € relatifs à l'intégration des charges de personnels de Secrets de Fabrique
- 70 000 € pour les provisions d'évolution de carrière des agents et les remplacements de congés maladie
- 67 000 € relatifs au redéploiement en année pleine des postes créés en 2021, déduction faite de la suppression du poste de chargé de mission tourisme (chargée de mission SCOT, postes d'informaticien, personnel d'encadrement du multi-accueil de Castellane, contrôleur SPANC, ambassadeurs du tri)
- 60 300 € de charges supplémentaires concernant des créations de postes détaillées ci-dessous

Augmentation des charges de personnels - BP 2022

	Coût induit au chapitre 012	Prise en charge par les partenaires financiers	Prise en charge par le budget annexe correspondant
Provision de 1% pour évolution carrière agent - GVT	50 000,00		
Provision remplacement congés maladie	20 000,00		
Redéploiement en année pleine recrutements et suppressions 2021	67 000,00		
Transfert des charges de personnel Secrets de fabriques	125 700,00		
Renfort service commun des écoles du Haut Verdon	21 800,00	100,00%	
1 ETP contrôleur SPANC	18 500,00		100,00%
2 ETP de dumistes intervenant musical en milieu scolaire	20 000,00		
TOTAL	323 000,00		

Sur 2022, les charges des services communs et mises à disposition sont évaluées

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
 Reçu en préfecture le 14/04/2022
 Affiché le **14 AVR. 2022**
 ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Poids Service commun et Mises à disposition
 Chapitre 12

BP 2022
5 679 406,50

Service commun secrétaires Haut Verdon	295 580,01
Service commun secrétaires Teillon	85 814,67
Service commun écoles	462 347,49
Service commun ADS	138 950,38

Mise à disposition Techniques Teillon (90%)	172 630,24
Mise à disposition agents Allos (100%)	112 232,38
Mise à disposition Lambruisse - réduction à partir de septembre	13 391,10
Mise à disposition OTI (100%)	37 610,07
Mise à disposition SIVU (60%)	27 059,16

Mise à disposition Entrevaux ACM - périscolaire	13 445,91
Mise à disposition Saint André les Alpes ACM -périscolaire	7 995,73
Mise à disposition Castellane agent technique Castellane	7 140,73

Total coût de personnel	1 374 197,88
--------------------------------	---------------------

Reversements aux communes (chap. 014)

La somme inscrite à ce chapitre correspond au montant des attributions de compensation arrêtés en 2021 (4 141 800€), ainsi que le reversement prévisionnel au titre du FPIC provisionné à l'identique de 2021 à 36 240 €. Enfin il est prévu à ce chapitre comme en 2021, une enveloppe de 100 002 € dédiée au versement de la dotation de solidarité communautaire aux Communes.

Les autres charges de gestion (chap. 65)

Ce chapitre comprend, outre les crédits pour admissions en non-valeur (1 000 €), les dépenses suivantes :

- 101 684 € pour les indemnités versées aux élus
- 375 000 € de subventions aux associations, soit une enveloppe maintenue à son niveau de projection de 2021, mais incluant une provision de subvention à l'ex association OTI pour la clôture de ses comptes.
- 390 000 € de subvention pour l'Office de Tourisme Intercommunal en EPIC, avec un versement intégral sur l'exercice comptable, incluant la dotation initiale de fonctionnement.
- 350 000 € de participation au Syndicat Mixte du Val d'Allos,
- 344 177 de participations aux syndicats en charge de la GEMAPI (préalablement inscrits au chapitre 011)
- 83 464 € de divers dont 48 138€ correspondant aux brevets et licences informatiques, 2 726 € pour la participation à l'opération Centre bourg de Castellane, 20 000€ pour les premiers financements d'appels à projets sur la forêt, ou encore 12 600€ de reversements au titre des contrats d'économie d'énergie via le dispositif TEPCV)

Enveloppe maximale allouée aux subventions aux associations (y compris solde OTI associatif) = 375 000 €

L'attribution de ces subventions est déléguée au bureau communautaire sur propositions de la commission Finances.

Les charges financières (chap. 66)

Les charges financières 2022 provisionnés à hauteur de 60 000 € correspondent aux intérêts des emprunts en cours (59 400 €) aux Intérêts courus non échus (- 1000 €) et aux intérêts de la ligne de trésorerie (1 600€).

Les charges exceptionnelles (chap. 67)

Ce chapitre ne comprend plus le versement à la régie Secrets de Fabriques. Il comprend désormais uniquement :

- La participation versée au délégataire des infrastructures numériques pour 27 000€
- Des annulations de titre pour les exercices antérieurs et des reversements de surplus de subventions.
- Une participation de 5 000€ à la fondation du patrimoine pour les dossiers Façades et Toitures

Les dotations aux provisions (chap. 68)

Ce chapitre comprend 25 000€ de provisions pour les risques statutaires liés aux ressources humaines

3.1.2.2 – Les principales recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
13	Atténuations de charges	58 580,00 €	57 000,00 €	228 442,00 €	246 008,94 €	95 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 916 392,00 €	1 967 874,59 €	2 208 228,33 €	2 067 739,02 €	2 186 100,49 €
73	Impôts et taxes	9 928 712,00 €	10 495 758,00 €	10 598 072,58 €	10 063 165,92 €	9 817 509,08 €
74	Dotations, subventions et participations	1 915 103,00 €	1 768 982,03 €	2 000 840,39 €	2 114 458,33 €	2 789 281,74 €
75	Autres produits de gestion courante	46 500,00 €	53 813,00 €	40 658,00 €	44 636,53 €	45 780,00 €
76	Produits financiers			0,00 €	0	0,00 €
77	Produits exceptionnels	73 000,00 €	70 653,00 €	13 310,81 €	44 829,53 €	58 267,43 €
78	Reprises sur provisions		33 881,00 €	36 882,00 €	36 881,56 €	
Recettes réelles de fonctionnement		13 938 287,00 €	14 447 961,62 €	15 126 434,11 €	14 617 719,83 €	14 991 938,74 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 058,26 €	244 764,12 €	279 379,42 €	279 378,53 €	214 975,39 €
002	Excédent reporté	894 642,28 €	302 349,86 €	852 168,94 €		1 615 379,69 €
Opérations d'ordre		1 133 700,54 €	547 113,98 €	1 131 548,36 €	279 378,53 €	1 830 355,08 €
Total recettes de fonctionnement		15 071 987,54 €	14 995 075,60 €	16 257 982,47 €	14 897 098,36 €	16 822 293,82 €

Atténuations de produits (chap. 013)

Ce chapitre provisionne les remboursements sur les rémunérations du personnel lors des arrêts de travail et le versement du fonds national de compensation du supplément familial de traitement. Il est établi à hauteur de 95 000€ pour l'année 2022 après une année 2021 marquée par de nombreuses régularisations.

Produit des services (chap. 70) -

Ces recettes sont prévues à hauteur de 2 186 100€ pour 2022.

Elles correspondent principalement aux produits des services tels que :

- les recettes des forfaits des espaces nordiques pour 13 000 €
- les réservations crèches pour 129 770 €
- les inscriptions aux centres de loisirs, activités périscolaire et cantine pour 61 000 €
- les remboursements des prestations de personnel des budgets annexes OM et SPANC pour 742 454 €
- les remboursements par les communes des services communs et mises à disposition pour 1 061 768 €
- les remboursements du service Administration du Droit des Sols et SVE pour 144 106€
- les remboursements des emplois « Petites villes de demain » par les 3 communes pour 14 000 €
- d'autres remboursements divers (écoles de musiques, participations aux frais de chauffage de la Maison de Pays de Beauvezer ...)

Impôts et taxes (chap. 73)

Chapitre 73 - Impôts et Taxes	BP 2021	CA 2021	
Taxes foncières	5 150 000,00 €	6 540 105,00 €	
Fraction de TVA	2 750 000,00 €	755 893,00 €	
Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises CVAE	421 230,00 €	419 778,00 €	376 714,00 €
Taxe sur les surfaces commerciales	92 400,00 €	106 045,00 €	106 045,00 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau IFER	415 000,00 €	456 018,00 €	456 018,00 €
reversement part taxe aménagement			65 000,00 €
Autre Impôt locaux		131 264,00 €	130 000,00 €
Taxes de séjours	300 000,00 €	390 451,92 €	50 000,00 €
Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FNGIR	19 812,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes FPIC	315 100,00 €	269 289,00 €	269 290,00 €
Taxe GEMAPI	879 530,58 €	884 156,00 €	639 533,08 €
Taxe sur les Remontées Mécaniques	255 000,00 €	90 349,00 €	200 000,00 €
TOTAL Chapitre 73	10 598 072,58 €	10 063 165,92 €	9 817 509,08 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Les produits fiscaux ont été établis sur la base des informations de la loi de finances 2022 avec une augmentation des bases locatives de 3.4 %. L'état 1259 transmis depuis lors par les services de l'Etat, a confirmé et consolidé ses prévisions.

Ce chapitre 73 intègre également pour 639 533,08 € le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), dont le montant est fixé pour couvrir exactement les charges prévisionnelles 2022 de ladite compétence. Une baisse est ainsi constatée par rapport à 2021.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
SMIAGE	59 766,00 €		59 766,00 €
PNRV	196 022,00 €	113 356,00 €	309 378,00 €
ASSE BLEONE	88 389,08 €	145 000,00 €	233 389,08 €
Frais de Personnel			37 000,00 €
Total	344 177,08 €	258 356,00 €	639 533,08 €
		Produit GEMAPI 2022	639 533,08 €
		Population DGF	23 454
		€/hab	27,27 €

A ce chapitre sont également inscrits :

- 50 000 € de recettes de taxes de séjours 2021 non perçues sur l'exercice comptable précédent
- 65 000 € de prévision de reversement d'une quote-part de la taxe d'aménagement par les communes qui l'appliquent conformément aux nouvelles dispositions de la loi de finances
- 200 000 € au titre de la taxe sur les remontées mécaniques considérant l'absence de solde 2021

Dotations et participations (chap. 74)

Chapitre 74 - Dotations et Participations	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Dotation d'Intercommunalité	224 814,00 €	246 558,00 €	246 600,00 €
Dotation de Compensation des Groupements	355 970,00 €	348 959,00 €	349 000,00 €
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée FCTVA		3 127,75 €	4 000,00 €
Dotation Globale de décentralisation			34 065,00 €
Subventions et participations	1 169 426,39 €	758 192,11 €	1 399 075,74 €
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DC RTP	96 228,00 €	93 288,00 €	93 283,00 €
Fonds Départemental de la TP	20 000,00 €	21 139,47 €	20 000,00 €
Compensations	134 402,00 €	643 194,00 €	643 258,00 €
TOTAL Chapitre 74	2 000 840,39 €	2 114 458,33 €	2 789 281,74 €

Ce chapitre reprend prudemment les montants perçus par l'Etat au titre de l'exercice 2021 en intégrant les informations transcrites dans la loi de finances 2022.

Les subventions et participations augmentent par contre de 220 000 €, principalement des financements de la Caisse d'Allocations Familiales, et la perception de programmes et emplois dont les engagements furent réalisés dès 2021 (Programme de Demain, Pays d'Art et d'Histoire, intégration des subventions de l'ex Régie Secrets de Fabriques, Natura2000, programme forestier ...)

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022 avec la bonification
Affiché le 14 AVR. 2022
ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Autres produits de gestion courante (chap. 75)

Ce chapitre prévoit les loyers et refacturations de charges pour 45 780 €

Produits Exceptionnels (chap. 77)

Ce chapitre prévoit le remboursement des avances faites au budget annexe ZAE en 2017 et 2019 pour 23 650 €, la réintégration du résultat de fonctionnement de la régie Secrets de Fabriques pour 18 717 €, divers remboursements d'assurances et intégration des résultats pour 16 100.16€.

3.1.3 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

3.1.3.1 – Les principales recettes d'investissement

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	RAR 2021	BP 2022
040	Opérations d'ordre entre sections	1 034 113,00 €	1 034 112,16 €		1 030 963,77 €
041	Opérations Patrimoniales	13 096,00 €	13 095,60 €		
024	Produits cession actif (ordre)				
10	Dotation Fonds diverses réserves	441 803,97 €	103 285,12 €		1 309 397,15 €
13	Subventions d'investissement	1 578 975,40 €	267 577,00 €	512 917,00 €	3 387 238,20 €
16	Emprunts	139 000,00 €	3 000,00 €		603 000,00 €
23	Immobilisations en cours (ordre)				
27	Immobilisations financières				
Sous total recettes d'investissement		3 206 988,37 €	1 421 069,88 €	512 917,00 €	6 330 599,12 €
001	Solde d'exécution reporté	612 114,49 €			
021	Virement section de fonctionnement	1 388 817,08 €			1 950 805,64 €
Total recettes d'investissement		5 207 919,94 €	1 421 069,88 €	512 917,00 €	8 281 404,76 €

Outre les restes à réaliser 2021, sont inscrites sur 2022 les recettes attendues sur les différentes opérations pour 3 387 238.20 €, le FCTVA pour 834 903.56 € et les excédents de fonctionnement capitalisés pour 474 493.59 €

Le budget 2022 prévoit par ailleurs, pour l'équilibre de sa section d'investissement, un emprunt éventuel à hauteur de 600 000 € fléché sur l'aménagement des opérations de la Halle des Sports de Saint André les Alpes, des aménagements de Ratéry et des travaux de la Minoterie. Cet emprunt sera réalisé ou non fin 2022, selon le niveau d'exécution des différentes opérations inscrites, et en fonction des financements complémentaires éventuels obtenus.

La CCAPV finance ainsi sur fonds propres en 2022, ses investissements récurrents, ainsi que ceux en lien avec la GEMAPI.

Plusieurs projets d'investissements inscrits à ce budget et au précédent s'inscrivent dans la démarche des autorisations de programmes définies à l'article L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dispositif permet d'inscrire au budget en crédits de paiement uniquement la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

3.1.3.2 – Les principales dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 14/04/2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022 Affiché le 14 AVR. 2022 ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF					
Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021		
020	Dépenses imprévues d'investissement	302 880,00 €			
040	Opérations d'Ordre entre sections	279 379,42 €	279 378,53 €		214 975,39 €
041	Opérations Patrimoniales	13 096,00 €	13 095,60 €		
10	Immobilisations Corporelles		1 080,00 €		
13	Subventions d'investissement				
16	Remboursements d'emprunts	597 684,00 €	588 792,36 €		573 333,33 €
20	Immobilisations incorporelles	586 895,00 €	98 578,00 €	319 090,00 €	964 126,20 €
204	Subventions d'équipement versées	293 701,00 €	40 275,04 €	110 625,96 €	843 853,03 €
21	Immobilisations corporelles	1 015 462,00 €	588 745,26 €	54 300,00 €	917 534,00 €
23	Immobilisations en cours	2 118 822,52 €	823 919,01 €	102 715,20 €	4 064 986,40 €
26	Participations et créances rattachées				
27	Immobilisations financières				
Sous total dépenses d'investissement		5 207 919,94 €	2 433 863,80 €	586 731,16 €	7 874 625,17 €
001	Solde d'exécution reporté				406 779,59 €
Total dépenses d'investissement		5 207 919,94 €	2 433 863,80 €	586 731,16 €	8 281 404,76 €

Sur 2022, des crédits à hauteur de 160 501 € TTC sont prévus pour couvrir les besoins en financement des investissements récurrents, à savoir :

- Pour 75 451 € d'acquisition et de renouvellement de matériels et logiciels informatiques pour le fonctionnement des services
- Pour 33 000 € d'entretien des bâtiments
- Pour 17 350 € de mobilier des médiathèques
- Pour 16 600 € d'acquisition de matériels, équipements et mobiliers dans les crèches et centres de loisirs
- Pour 18 100 € d'acquisition de matériels et équipements divers

D'autres investissements complémentaires exceptionnels sont prévus au budget primitif à savoir :

- 79 000 € pour les études prospectives des sites de Colle Basse et Vauplane
- 30 000 € pour l'étude de programmation du futur siège de Saint André les Alpes
- 36 000 € pour l'expérimentation (colliers et application) menée sur les troupeaux et chiens de protection
- 35 000 € pour le renouvellement des défibrillateurs déployés dans l'ensemble des équipements intercommunaux
- 70 000 € pour l'étude de préfiguration de la nouvelle OPAH intercommunale
- 81 734.96 € de crédits dédiés au solde des programmes OPAH et Façades et Toitures
- 45 000 € pour les investissements liés au Projet Alimentaire de Territoire, financés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt porté par l'Etat,
- 45 484 € pour le financement de la signalétique des Zones d'activités sous réserve de l'obtention des financements sollicités,
- Enfin une enveloppe de 156 200 € est constituée pour financer le dispositif de fonds de concours, avec 100 000 € de nouveaux crédits auxquels s'ajoutent une provision de 10 000 € dédié spécifiquement au transfert du camping du Brec à la Commune d'Entrevaux et le solde des opérations communales financées mais non intégralement exécutées en 2021.

Des crédits sont également inscrits à hauteur de 569 000€ pour le remboursement du capital des emprunts, 1 333.33 € pour un remboursement au Département, et 3 000 € pour la caution de Ratéry.

L'enveloppe globale pour les dépenses d'investissement 2022, intégrant le séquençage des opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme, est ainsi répartie comme suit :

- Restes à réaliser : 586 731.16 €
- Investissements récurrents : 160 501 €
- Autres investissements complémentaires : 578 419.96 €
- Projets non réalisés en 2021 et projets 2022 : 5 464 577.51€

Sur cette enveloppe prévisionnelle de 5 464 577.51 € :

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
 Reçu en préfecture le 14/04/2022
 Affiché le 14 AVR. 2022
 ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Les investissements liés à la compétence GEMAPI pour 605 918.07 € sont les suivants :

Parc Naturel Régional du Verdon : 113 356 €

- 28 756 € de frais d'étude de danger pour la digue de la Lance à Colmars les Alpes
- 39 836 € de maîtrise d'œuvre pour la digue des Relarguiers à Beauvezer
- 24 764 € de travaux pour la digue des Relarguiers à Beauvezer
- 20 000 € de frais d'étude de danger pour la digue de la Barricade à Castellane

Syndicat Mixte Asse Bléone : 145 000 €

- 145 000 € pour les diagnostics initiaux des trois ouvrages de protection prioritaires sur Senez, Barrême et Chaudon-Norante

347 562.07€ non affectés à ce stade à des opérations spécifiques mais issues d'une réalisation incomplète des opérations 2021 et restant nécessairement fléchés au financements de la compétence GEMAPI.

Détail des autres projets d'investissement du budget 2022, incluant des RAR :

URBANISME

Au niveau de l'urbanisme, sont inscrits au budget 2022 les provisions pour l'ensemble des programmes suivants en cours de réalisation ou d'engagement :

Charges 2022		Recettes 2022	
PLUI	47 400,00 €		
PLU Thorame Haute	46 600,00 €	FCTVA	51 965,90 €
PLU Allos	65 000,00 €	Subventions	56 000,00 €
Logiciel ADS	4 788,00 €		
SPR Colmars, Castellane, Entrevaux	84 000,00 €		
PLU Colmars	69 000,00 €		
Total	316 788,00 €		107 965,90 €
Besoin de financement			208 822,10 €

SCOT

Les crédits sont mobilisés pour la poursuite de la procédure du SCOT inscrite en autorisation de programme

Charges	2021	2022	2023	Total
SCOT	0,00 €	266 460,00 €	49 800,00 €	316 260,00 €
Total charges investissement	0,00 €	266 460,00 €	49 800,00 €	316 260,00 €
Recettes	2021	2022	2023	Total
FCTVA	0,00 €	43 710,10 €	8 169,19 €	51 879,29 €
Subvention Etat		55 000,00 €		55 000,00 €
Total recettes investissement	0,00 €	98 710,10 €	8 169,19 €	106 879,29 €
Besoin de financement	0,00 €	167 749,90 €	41 630,81 €	213 758,58 €

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE D'ENTREVAUX

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068825-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

La rénovation et l'aménagement du Bureau d'Information Touristique d'Entrevaux en phase travaux en raison des contraintes et obligations architecturales.

Charges	2021	2022	2023	Total
Travaux			136 440,00 €	136 440,00 €
Maîtrise d'œuvre	3 310,00 €	12 946,00 €		16 256,00 €
Total charges investissement	3 310,00 €	12 946,00 €	136 440,00 €	152 696,00 €
Recettes	2021	2022	2023	Total
FCTVA			25 056,46 €	25 056,46 €
Département			17 389,00 €	17 389,00 €
Région Patrimoine			17 555,00 €	17 555,00 €
Région CRET			21 000,00 €	21 000,00 €
DRAC			17 555,00 €	17 555,00 €
Total recettes investissement	0,00 €	0,00 €	98 555,46 €	98 555,46 €
Besoin de financement	3 310,00 €	12 946,00 €	37 884,54 €	50 830,54 €

MINOTERIE DE LA MURE ARGENS

La tranche 2 des travaux de la Minoterie prend en compte l'augmentation du coût des matériaux mais aussi le réajustement du projet.

Cette opération fait l'objet d'une planification dans le cadre d'une autorisation de programme.

Charges	2021	2022	2023	Total
Travaux et maîtrise d'œuvre	24 524,00 €	394 152,40 €	20 933,60 €	439 610,00 €
Total charges	24 524,00 €	394 152,40 €	20 933,60 €	439 610,00 €
Recettes	2021	2022	2023	Total
Fonds Européen		165 000,00 €		165 000,00 €
Région		78 570,00 €		78 570,00 €
FCTVA		64 656,76 €	3 433,95 €	68 090,71 €
Total recettes	0,00 €	308 226,76 €	3 433,95 €	311 660,71 €
Besoin de financement	24 524,00 €	85 925,64 €	17 499,65 €	127 949,29 €

SALLE MULTI ACTIVITES DE BARREME

Au titre des investissements, les travaux de la salle sportive multi activités de Barrême commenceront cette année.

Charges	avant 2022	2022	2023	Total
Travaux		230 000,00 €	526 694,00 €	756 694,00 €
Honoraires	30 700,56 €	20 000,00 €	26 764,00 €	77 464,56 €
Total charges	30 700,56 €	250 000,00 €	553 458,00 €	834 158,56 €
Recettes	avant 2022	2022	2023	Total
Etat		60 742,00 €	134 508,00 €	195 250,00 €
Région CRET		105 894,00 €	234 494,00 €	340 388,00 €
FCTVA		41 010,00 €	90 789,25 €	131 799,25 €
Total recettes	0	207 646,00 €	459 791,25 €	667 437,25 €
Besoin de financement	30 700,56 €	42 354,00 €	93 666,75 €	166 721,31 €

HALLE DES SPORTS DE SAINT ANDRE LES ALPES

La construction de la halle des sports de Saint André les Alpes est déjà bien engagée. Elle fait l'objet d'une planification pluriannuelle dans la cadre d'une autorisation de programme. Cette opération subit elle aussi la hausse des coûts des matériaux et nécessite donc des ajustements sur le programme initial.

Charges	avant 2022	2022	2023	Total
Travaux et honoraires	579 295,93 €	3 094 000,00 €	222 000,00 €	3 895 295,93 €
Total Dépenses	579 295,93 €	3 094 000,00 €	222 000,00 €	3 895 295,93 €
Recettes	avant 2022	2022	2023	Total
CD 04	0,00 €	1 733 952,00 €		1 733 952,00 €
CRET		312 813,00 €		312 813,00 €
ADEME	5 420,00 €			5 420,00 €
FCTVA	14 251,28 €	588 316,19 €	36 416,88 €	638 984,35 €
Total recettes	19 671,28 €	2 635 081,19 €	36 416,88 €	2 691 169,35 €
besoin de financement	559 624,65 €	458 918,81 €	185 583,12 €	1 204 126,58 €

TERRAIN MULTISPORTS DE CLUMANC

Cette opération réalisée en 2021 doit encore être soldée sur l'exercice 2022 notamment en terme d'encaissements des subventions.

Charges	avant 2022	2022	Total
Travaux et MOE	75 442,80 €	10 121,20 €	85 564,00 €
Total Dépenses	75 442,80 €	10 121,20 €	85 564,00 €
Recettes	avant 2022	2022	Total
Agence Nationale Sport		43 240,00 €	43 240,00 €
FCTVA	11 891,39 €	1 660,29 €	13 551,68 €
Total recettes	11 891,39 €	44 900,29 €	56 791,68 €
besoin de financement	63 551,41 €	-34 779,09 €	28 772,32 €

TERRAIN MULTISPORTS DE SAINT PIERRE

Les travaux réalisés fin 2021 doivent désormais faire l'objet d'une finalisation en terme d'exécution comptable en 2022.

Charges	2021	2022	Total
Travaux et MOE	6 906,00 €	92 594,00 €	99 500,00 €
Total Dépenses	6 906,00 €	92 594,00 €	99 500,00 €
Recettes	2021	2022	Total
Agence Nationale Sport		21 000,00 €	21 000,00 €
FCTVA	1 132,86 €	15 189,12 €	16 321,98 €
Total recettes	1 132,86 €	36 189,12 €	37 321,98 €
besoin de financement	5 773,14 €	56 404,88 €	62 178,02 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Réalisation de 3 nouveaux TERRAIN MULTIS

Par délibération du 8 février, le conseil communautaire a approuvé le lancement de 3 terrains multisports sur les communes de Colmars les Alpes, Entrevaux et Thoiry. Les financements de l'Etat au titre du programme national « 5 000 équipements sportifs de proximité (2021-2027) ».

Charges	2022	2023	Total
Etudes MOE	21 600,00 €		21 600,00 €
Travaux	172 000,00 €	86 000,00 €	258 000,00 €
Total Dépenses	193 600,00 €	86 000,00 €	279 600,00 €
Recettes	2022	2023	Total
Etat	124 300,00 €	62 100,00 €	186 400,00 €
FCTVA	31 758,15 €	14 107,44 €	45 865,59 €
Total recettes	156 058,15 €	76 207,44 €	232 265,59 €
besoin de financement	37 541,85 €	9 792,56 €	47 334,41 €

RATERY

En sus des travaux réalisés précédemment sur le bâtiment, et de la réalisation des travaux d'assainissements et de sécurité incendie qui doivent être effectués, le centre fait l'objet d'un nouveau programme d'investissement financé au titre de l'espace Valléen, pour l'aménagement d'un espace ludique/apprentissage, l'acquisition d'une licence pour le restaurant et le renouvellement des équipements dont la dameuse.

Charges	avant 2022	2022	Total
Etudes, MOE	22 062,00 €	55 000,00 €	77 062,00 €
Travaux	157 970,44 €		157 970,44 €
Equipements/aménagements		391 000,00 €	391 000,00 €
Assainissement/AEP/DFCI		235 000,00 €	235 000,00 €
Total charges	180 032,44 €	681 000,00 €	861 032,44 €
Recettes	avant 2022	2022	Total
Région	26 108,80 €	244 760,00 €	270 868,80 €
Etat		42 000,00 €	
FEDER	0,00 €	58 291,20 €	58 291,20 €
Total recettes	26 108,80 €	345 051,20 €	371 160,00 €
Besoin de financement	153 923,64 €	335 948,80 €	489 872,44 €

Aménagements complémentaires au GYMNASSE de CASTELLANE

En sus des encaissements des soldes de subventions pour la réalisation du mur d'escalade, quelques travaux complémentaires sont inscrits pour 2022 dont la réalisation de l'accès à la toiture du gymnase.

Charges	avant 2022	2022	Total
Travaux	157 027,97 €	12 000,00 €	169 027,97 €
Total charges	157 027,97 €	12 000,00 €	169 027,97 €
Recettes	avant 2022	2022	Total
FCTVA	25 758,87 €	1 968,48 €	27 727,35 €
FNADT	23 512,00 €		23 512,00 €
Etat	24 347,66 €		24 347,66 €
Région	9 600,00 €	38 400,00 €	48 000,00 €
Total recettes	83 218,53 €	40 368,48 €	123 587,01 €
Besoin de financement	73 809,44 €	-28 368,48 €	45 440,96 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le **14 AVR. 2022**

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Antenne de Beauvezer

Le bâtiment fait l'objet d'un programme de travaux pour finaliser sa rénovation énergétique et des travaux de sécurité sur les systèmes d'alarmes et réseaux électriques. Ce programme a été validé par le conseil communautaire en l'associant à une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2022.

Charges	2022	2023	2024	Total
Travaux et MOE	80 000,00 €	207 800,00 €	207 800,00 €	495 600,00 €
Total Dépenses	80 000,00 €	207 800,00 €	207 800,00 €	495 600,00 €
Recettes	2022	2023	2024	Total
Etat	44 034,00 €	101 883,00 €	101 883,00 €	247 800,00 €
FCTVA	13 123,20 €	34 087,52 €	34 087,52 €	81 298,24 €
Total recettes	57 157,20 €	135 970,52 €	135 970,52 €	329 098,24 €
besoin de financement	22 842,80 €	71 829,48 €	71 829,48 €	166 501,76 €

Réalisation de 3 espaces trail

Par délibération du 8 février, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une opération de réalisation de trois espaces Trail sur les communes d'Allos, Annot et Castellane. Cette opération sollicite des financements croisés au titre de l'espace Valléen.

Charges	2022	Total
Etudes MOE	6 000,00 €	6 000,00 €
Travaux	18 000,00 €	18 000,00 €
Signalétique, référencement	18 000,00 €	18 000,00 €
Total Dépenses	42 000,00 €	42 000,00 €
Recettes	2022	Total
Etat	10 500,00 €	10 500,00 €
Région	14 000,00 €	14 000,00 €
FCTVA	6 889,68 €	6 889,68 €
Total recettes	31 389,68 €	31 389,68 €
besoin de financement	10 610,32 €	10 610,32 €

3.2 BUDGETS ANNEXES

3.2.1 – Ordures Ménagères :

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 286 026	3 274 570	3 702 720	4 257 181	4 013 400
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 632 420	3 780 859	3 776 367	3 818 787	4 300 611
Résultat de l'année	-346 394	-506 289	-73 647	438 394	-287 211
Report N-1	393 248	591 385	302 647	302 647	337 212
Résultat y compris Report	46 854	85 096	229 000	741 041	50 001
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	-166 056	-331 501	40 173	449 610	305 797
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	109 677	178 920	204 778	193 760	218 500
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	-275 733	-510 421	-164 605	255 850	87 297

% Remboursement CAF par la dette	100%	100%	100%	43%	71%
----------------------------------	------	------	------	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	2 690 922	2 512 004	2 369 000	2 369 000	2 369 000
Désendetttement année CAF	X	X	59 ans	5 ans et 4 mois	7 ans et 9 mois

Le budget primitif 2022 intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser 2021. Ce budget traduit les choix faits à compter de 2021 pour mettre un peu plus en correspondance le produit de la redevance et l'inflation des charges de traitement. En anticipant en 2022, un probable scénario défavorable sur les ventes et valorisations de matériaux, le budget 2022 projette un résultat d'exercice négatif et une ponction sur le report. Une exécution rigoureuse et favorable devrait permettre d'améliorer nettement ce scénario en exécution, même si les premiers tonnages constatés en début 2022 ne s'inscrivent pas dans une trajectoire vertueuse.

En fonctionnement

Dépenses

En 2022, l'augmentation des coûts de traitement, la progression nette de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et l'augmentation des tonnages collectés, en particulier sur les déchetteries, marquent nettement les charges à caractère général avec une prévision d'augmentation de l'ordre de 7% de BP à BP.

Les charges de personnel sont maîtrisées avec une augmentation contenue à 1% € pour faire face à l'évolution de carrière des agents.

Au chapitre 65, une provision est constituée pour les admissions en non-valeurs en fonction des retours de la Trésorerie, ainsi que des crédits pour créer une application dédiée au tri sélectif.

Une provision de 90 000 € est inscrite en dépenses imprévues pour faire face à d'éventuelles et imprévisibles fluctuations de tonnages ou de tarifs.

	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
11	Charges à caractère général	2 250 600,00 €	2 693 500,00 €	2 888 173,07 €	2 756 855,05 €	3 078 202,66 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	812 700,00 €	591 240,00 €	670 000,00 €	568 199,85 €	678 985,77 €
14	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	203 422,00 €	6 847,61 €	100 000,00 €		90 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	246 593,46 €	351 594,00 €	284 036,03 €	325 395,07 €	336 923,50 €
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00 €	16 174,00 €	37 000,00 €	35 590,92 €	46 000,00 €
66	Charges financières	57 105,00 €	68 600,00 €	43 041,00 €	37 696,58 €	36 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	38 000,00 €	41 000,00 €	105 980,00 €	95 049,62 €	34 000,00 €
68	Dotations aux provisions	12 000,00 €	12 000,00 €			
	Sous total	3 632 420,46 €	3 780 955,61 €	4 128 230,10 €	3 818 787,09 €	4 300 611,93 €
023	Virement à la section d'investissement	45 853,63 €	85 000,00 €	329 706,00 €		50 000,00 €
	Total	3 678 274,09 €	3 865 955,61 €	4 457 936,10 €	3 818 787,09 €	4 350 611,93 €

Recettes

Les recettes 2022 intègrent l'augmentation du produit de la redevance principale des bases de contribuables et par la réforme des catégories professionnelles décidée

Au chapitre 75, les reprises des matériaux recyclables et les contributions des éco-organismes sont provisionnés en baisse, au regard des tendances observées et de l'instabilité des cours.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR. 2022

Document généré par l'application des
ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	20 000,25 €				
042	Opération d'ordre entre sections	78 525,72 €	83 736,75 €	196 325,00 €	196 319,24 €	81 127,22 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 900 625,00 €	2 901 400,00 €	3 428 720,00 €	3 451 116,81 €	3 661 000,00 €
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	23 600,00 €	18 760,00 €		22 600,00 €	15 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	250 000,00 €	170 500,00 €	439 244,00 €	514 928,83 €	250 000,00 €
76	Produits financiers	6 275,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	6 273,23 €	6 273,00 €
77	Produits exceptionnels	7 000,00 €	71 174,00 €	38 000,00 €	41 943,23 €	0,00 €
78	Reprise sur provisions		24 000,00 €	48 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €
Sous total		3 286 025,97 €	3 274 570,75 €	4 155 289,00 €	4 257 181,34 €	4 013 400,22 €
002	Solde d'exécution reporté	393 248,12 €	591 384,86 €	302 647,10 €		337 211,71 €
Total		3 679 274,09 €	3 865 955,61 €	4 457 936,10 €	4 257 181,34 €	4 350 611,93 €

En investissement

En dépenses, outre les 92 800 € de « restes à réaliser » correspondant au programme d'acquisitions et d'installations d'équipements de collecte des bio déchets (34 000€), à l'aménagement de la déchetterie de Barrême (21 600€) ou encore aux travaux de réhabilitation de la décharge de Villars-Colmars (37 200€), les 1 948 779 € inscrits au budget se décomposent ainsi :

- 308 152 € pour l'acquisition des conteneurs et l'aménagement des points de collecte
- 20 000 € en particulier pour le renouvellement d'une partie du parc de tractopelles
- 81 000 € pour la finalisation des travaux de la décharge de Villars-Colmars
- 218 500 € pour le remboursement du capital des emprunts
- 81 127 € pour l'amortissement (opérations d'ordre)
- 450 000 € pour les travaux des déchetteries d'Allos, Barrême et Castellane
- 50 000 € d'équipement pour l'appel à projets bio déchets
- 540 000 € pour la mise en place du contrôle d'accès en déchetteries
- 180 000 € de travaux préalables à l'exploitation de l'ISDI de Barrême
- 20 000 € pour divers aménagements de la collecte

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	RAR 2021	BP 2022
20	Dépenses imprévues d'investissement				
040	Opérations d'Ordre entre sections	196 325,00 €	196 319,24 €		81 127,22 €
41	Opérations Patrimoniales				
13	Annulation				
16	Remboursements d'emprunts	204 107,03 €	193 759,51 €		218 500,00 €
20 à 27	Dépenses d'investissement	1 657 370,78 €	861 986,41 €	92 800,00 €	1 741 952,00 €
Sous total		2 057 802,81 €	1 252 065,16 €	92 800,00 €	2 041 579,22 €
001	Solde d'exécution reporté	96 248,22 €			647 939,64 €
Total dépenses d'investissement		2 154 051,03 €	1 252 065,16 €	92 800,00 €	2 689 518,86 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021		
40	Opérations d'ordre entre sections	284 036,03 €	325 395,07 €		336 923,50 €
41	Opérations Patrimoniales				
24	Produits cession actif (ordre)				
10	Affectation résultat	0,00 €			403 829,64 €
10	FCTVA	265 097,00 €	50 770,67 €	103 610,00 €	371 693,72 €
13	Subventions d'investissement	964 958,00 €	324 208,00 €	233 300,00 €	726 853,00 €
16	Emprunts	310 854,00 €			800 219,00 €
23	Immobilisations en cours (ordre)				
Sous total		1 824 945,03 €	700 373,74 €	336 910,00 €	2 639 518,86 €
21	Virement section de fonctionnement	329 706,00 €			50 000,00 €
001	solde d'exécution reporté				
Total recettes d'investissement		2 154 651,03 €	700 373,74 €	336 910,00 €	2 689 518,86 €

En recettes, 1 165 059 € sont inscrits, avec 270 410 € de « restes à réaliser » correspondant principalement au FCTVA (103 610€) et aux subventions pour la réhabilitation de la décharge de Villars-Colmars. Parmi ces crédits inscrits :

- 268 083 € de FCTVA
- 385 102 € de subventions diverses à percevoir
- 136 201 € de fonds de concours émanant pour partie de Villars Colmars pour la réhabilitation de la décharge et d'autre part des communes volontaires pour l'installation des nouveaux points de collecte.
- 336 923 € d'amortissement des biens (opérations d'ordre)

Sur ce budget 2021 OM, les subventions et participations sont provisionnées avec prudence. Cela nécessite de fait la prévision d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 800 219 € pour couvrir le reste à charge des opérations. Cet emprunt ne sera toutefois mobilisé qu'en cas de besoin et des demandes de financements non intégrés à ce budget sont d'ores et déjà faites pour en limiter au maximum l'éventuel recours ou reporter des opérations phares (contrôle d'accès des déchetteries pour 540 000 €) si d'importantes subventions correspondantes ne sont pas obtenues.

3.2.2 – Zone d'activité économique :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Recettes de fonctionnement	877 013,00 €	1 118 218,00 €	4 085 829,12 €	976 288,55 €	3 291 960,71 €
Dépenses de fonctionnement	877 013,00 €	1 118 218,00 €	4 085 829,12 €	942 064,54 €	3 291 960,71 €
Recettes d'investissement	887 392,25 €	1 152 726,90 €	3 067 016,42 €	738 104,61 €	3 034 520,93 €
Dépenses d'investissement	887 392,25 €	1 152 726,90 €	3 067 016,42 €	944 359,64 €	3 034 520,93 €

Ce budget fonctionne en stock : les dépenses et recettes de l'exercice en section de fonctionnement viennent alimenter la valeur du stock de terrains à la hausse ou à la baisse. Les écritures de la section d'investissement ne font que retracer l'évolution de la valeur du stock entre le début et la fin de l'exercice.

Les crédits inscrits sur 2022 en dépenses prévoient le paiement du solde des opérations de travaux, et notamment de la voirie lourde, pour 350 000€.

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Envoyé en préfecture le 14/04/2022 2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022 Affiché le 14 AVR. 2022 ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF	
11	Charges à caractère général	851 314,00 €	799 950,00 €	1 230 744,00 €		
12	Charges de personnel et frais assimilés					
14	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues de fonctionnement					
042	Opérations d'ordre entre section	24 563,00 €	313 272,00 €	1 597 257,81 €	519 434,81 €	1 830 592,05 €
65	Autres charges de gestion courante		1,00 €	1,00 €		1,00 €
66	Charges financières	1 136,00 €	4 995,00 €	2 095,00 €	2 094,44 €	1 993,00 €
67	Charges exceptionnelles			4 642,50 €	4 642,50 €	
68	Dotations aux provisions					
Sous total		877 013,00 €	1 118 218,00 €	2 834 740,31 €	942 064,54 €	2 182 586,05 €
023	Virement à la section d'investissement			1 251 088,81 €		1 109 374,66 €
Total		877 013,00 €	1 118 218,00 €	4 085 829,12 €	942 064,54 €	3 291 960,71 €

Les recettes prévisionnelles de ce budget annexe sont assurées par le versement d'acompte aux subventions attendues pour un montant total de 265 028,61€ ainsi que par la vente prévisionnelle de 5 premiers lots pour un montant de 448 100 €.

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges					
042	Opération d'ordre entre sections	877 013,00 €	1 118 218,00 €	2 830 097,81 €	937 422,05 €	2 578 832,10 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			627 600,00 €		448 100,00 €
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			567 801,10 €	38 866,50 €	265 028,61 €
Sous total		877 013,00 €	1 118 218,00 €	4 025 498,91 €	976 288,55 €	3 291 960,71 €
002	Solde d'exécution reporté			60 330,21 €		
Total		877 013,00 €	1 118 218,00 €	4 085 829,12 €	976 288,55 €	3 291 960,71 €

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	BP 2022
40	Opérations d'ordre entre sections	1 597 257,81 €	5 439 931,61 €	2 578 832,10 €
41	Opérations Patrimoniales			
24	Produits cession actif (ordre)			
10	Affectation résultat	218 669,80 €	218 669,80 €	94 554,22 €
10	FCTVA			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts			
23	Immobilisations en cours (ordre)			
Sous total		1 815 927,61 €	738 104,61 €	1 925 146,27 €
021	Virement section de fonctionnement	1 251 088,81 €		1 109 374,66 €
001	solde d'exécution reporté			
Total recettes d'investissement		3 067 016,42 €	738 104,61 €	3 034 520,93 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
 Reçu en préfecture le 14/04/2022
 Affiché le 14 AVR. 2022
 ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	BP 2022
20	Dépenses imprévues d'investissement			
040	Opérations d'Ordre entre sections	2 830 097,81 €	937 422,05 €	2 578 832,10 €
41	Opérations Patrimoniales			
13	Annulation			
16	Remboursements d'emprunts	18 248,81 €	6 937,59 €	30 764,00 €
20 à 27	Dépenses d'investissement			
Sous total		2 848 346,62 €	944 359,64 €	2 609 596,10 €
001	Solde d'exécution reporté	218 669,80 €		424 924,83 €
Total dépenses d'investissement		3 067 016,42 €	944 359,64 €	3 034 520,93 €

3.2.3 – SPANC :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Recettes de fonctionnement	20 459,00 €	49 547,61 €	43 186,53 €	9 666,00 €	83 993,77 €
Dépenses de fonctionnement	20 459,00 €	49 547,61 €	43 186,53 €	17 958,95 €	83 993,77 €
Recettes d'investissement	2 121,00 €	3 121,00 €	3 593,30 €	189,93 €	3 707,14 €
Dépenses d'investissement	2 121,00 €	3 121,00 €	3 593,30 €		3 707,14 €

Le budget primitif 2022 intègre les résultats 2021 et prévoit le recrutement d'un second technicien SPANC à l'échéance de juin 2022.

Les tarifs des contrôles uniformisés à l'ensemble du territoire, hormis la commune d'Entrevaux engagée dans une Délégation de Service Public, génèrent des recettes. Celles-ci ne permettent pas cependant de couvrir l'intégralité des charges de ce budget annexe 2022. Cette situation exceptionnelle est générée par le délai de recrutement du second technicien, ses besoins de formation éventuel et son délai d'opérationnalité à l'issue de sa prise de fonction. De ce fait, ce budget est équilibré par une subvention du budget principal de 19 993,77 €.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
11	Charges à caractère général	9 643,43 €	13 100,00 €	10 405,00 €		
12	Charges de personnel et frais assimilés	7 300,00 €	33 347,61 €	31 000,00 €	14 675,02 €	62 082,35 €
14	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		1 100,00 €	0,00 €		0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	694,57 €	692,58 €	781,09 €	189,93 €	205,00 €
65	Autres charges de gestion courante	350,00 €	500,00 €	500,00 €	150,00 €	
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	350,00 €	500,00 €	500,00 €	160,00 €	
68	Dotations aux provisions					
Sous total		18 338,00 €	49 240,19 €	43 186,53 €	17 958,95 €	78 887,35 €
023	Virement sect° inv		307,42 €			
002	Déficit reporté					5 106,42 €
Total		18 338,00 €	49 547,61 €	43 186,53 €	17 958,95 €	83 993,77 €

Chapitres	Libellés	BP 2019	BP 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges					
042	Opération d'ordre entre sections					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 401,56 €	44 952,15 €	40 000,00 €	9 660,00 €	64 000,00 €
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels				6,00 €	19 993,77 €
Sous total		12 401,56 €	44 952,15 €	40 000,00 €	9 666,00 €	83 993,77 €
002	Solde d'exécution reporté	5 936,44 €	4 595,46 €	3 186,53 €		
Total		18 338,00 €	49 547,61 €	43 186,53 €	9 666,00 €	83 993,77 €

En investissement au budget 2022 est inscrite une provision de 3 707.14 € pour équiper informatiquement et techniquement les contrôleurs.

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2020	
40	Opérations d'ordre entre sections	781,09 €	189,9	
41	Opérations Patrimoniales			
24	Produits cession actif (ordre)			
10	Affectation résultat			
10	FCTVA			500,00 €
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts			
23	Immobilisations en cours (ordre)			
Sous total		781,09 €	189,93 €	705,00 €
21	Virement section de fonctionnement			
001	solde d'exécution reporté	2 812,21 €		3 002,14 €
Total recettes d'investissement		3 593,30 €	189,93 €	3 707,14 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	BP 2022
20	Dépenses imprévues d'investissement			
040	Opérations d'Ordre entre sections			
41	Opérations Patrimoniales			
13	Annulation			
16	Remboursements d'emprunts			
20 à 27	Dépenses d'investissement	3 593,00 €		3 707,14 €
Sous total		3 593,00 €	0,00 €	3 707,14 €
001	Solde d'exécution reporté			
Total dépenses d'investissement		3 593,00 €	0,00 €	3 707,14 €

3.2.4 – Immobilier d'Entreprises

Ce nouveau budget créé par délibération du conseil communautaire en date du 9 février 2021, s'inscrit dans le cadre de la compétence « Développement économique » de la Communauté de Communes ALPES-PROVENCE-VERDON, Sources de Lumières.

Assujetti au régime réel de la TVA et à la nomenclature budgétaire M14, ce budget vise à acheter ou construire, aménager et gérer un certain nombre de biens immobiliers destinés à permettre l'implantation et le développement d'activités économiques sur le territoire. Plusieurs projets de cette nature sont d'ores et déjà engagés pour des bâtiments dont l'usage, confiée ensuite à une gestion privée, ou la vente doivent permettre de générer des recettes à même de financer les investissements réalisés, déduction faite des aides financières mobilisées.

L'opération de rachat du site de Rochecline, initialement inscrite en 2021 à ce budget, a depuis été supprimée suite à la décision du conseil communautaire d'en concéder la cession directe, via l'Etablissement Public Foncier PACA, au CLAJ Jeunesse Camping.

Sont inscrits dans ce budget 2022, les opérations suivantes :

- les travaux et la location de la maison de Produits de Pays de Castellane,
- les travaux et la location des ateliers artisanaux de Castellane,
- les travaux et la location de l'atelier de transformation végétale d'Annot,
- les travaux et l'acquisition des terrains pour la réalisation de deux ateliers relais

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	
11	Charges à caractère général	2 988,00 €	709,40 €	
12	Charges de personnel et frais assimilés			
14	Atténuations de produits			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement			
042	Opérations d'ordre entre section			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	862,00 €	861,87 €	3 101,39 €
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions			
043	Opération Ordre intérieur de la section			
Sous total		3 850,00 €	1 571,27 €	8 041,39 €
023	Virement à la section d'investissement	3 650,00 €		13 930,61 €
Total		7 500,00 €	1 571,27 €	21 972,00 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14 AVR. 2022
ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

En dépenses de fonctionnement sont provisionnés les charges financières en lien avec les emprunts associés ainsi que quelques provisions pour la maintenance et quelques charges de fluides des équipements, refacturées ensuite

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges			
042	Opération d'ordre entre sections			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			1 700,00 €
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante	7 500,00 €	2 499,99 €	20 272,00 €
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprise sur provision			
Sous total		7 500,00 €	2 499,99 €	21 972,00 €
002	Solde d'exécution reporté			
Total		7 500,00 €	2 499,99 €	21 972,00 €

Les recettes de fonctionnement de ce budget prévoient la perception des loyers en 2022, ainsi que des refacturations de fluides.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021		
042	Opérations d'ordre entre sections				
041	Opérations Patrimoniales				
024	Produits cession actif (ordre)				
10	Affectation résultat				928,72 €
10	FCTVA				
13	Subventions d'investissement	1 425 909,65 €	190 674,06 €	388 415,36 €	438 961,36 €
16	Emprunts	1 077 267,30 €	833,33 €		313 100,06 €
23	Immobilisations en cours (ordre)				
Sous total		2 503 176,95 €	191 507,39 €	388 415,36 €	752 990,14 €
021	Virement section de fonctionnement	3 650,00 €			13 930,61 €
Total recettes d'investissement		2 506 826,95 €	191 507,39 €	388 415,36 €	766 920,75 €

En terme de recettes d'investissement, ce budget intègre les encaissements des subventions ainsi qu'un emprunt d'équilibre projeté à hauteur de 313 100,06€ pour équilibrer ces opérations. Il sera mobilisé et ajusté en fonction de la réalité des exécutions, du besoin réel et de la mobilisation éventuelle de subventions complémentaires.

Chapitres	Libellés	BP 2021	CA 2021	RAR 2021	BP 2022
10	Dotations fonds divers	2 548,00 €	880,00 €		880,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement				
040	Opérations d'Ordre entre sections				
041	Opérations Patrimoniales				
13	Annulation				
16	Remboursements d'emprunts	7 050,00 €	5 042,58 €		11 892,00 €
20 à 27	Dépenses d'investissement	2 497 228,95 €	726 253,56 €	27 462,32 €	213 480,00 €
Sous total		2 506 826,95 €	732 176,14 €	27 462,32 €	226 252,00 €
001	Solde d'exécution reporté				540 668,75 €
Total dépenses d'investissement		2 506 826,95 €	732 176,14 €	27 462,32 €	766 920,75 €

Charges	avant 2022	2022	
Travaux et maîtrise d'oeuvre	483 548,71 €	10 000,00 €	
Total charges	483 548,71 €	10 000,00 €	
Recettes	avant 2022	2022	Total
Fonds Européen POIA		111 000,00 €	111 000,00 €
Région		130 689,00 €	130 689,00 €
Etat	54 458,54 €		54 458,54 €
Département		18 350,00 €	18 350,00 €
Total recettes	54 458,54 €	260 039,00 €	314 497,54 €
Besoin de financement	429 090,17 €	-250 039,00 €	179 051,17 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

14 AVR. 2022

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Ateliers artisanaux de Castellane

Charges	avant 2022	2022	Total
Travaux et maîtrise d'oeuvre	202 298,16 €	5 000,00 €	207 298,16 €
Total charges	202 298,16 €	5 000,00 €	207 298,16 €
Recettes	avant 2022	2022	Total
Région		8 665,00 €	8 665,00 €
Etat	71 701,38 €		71 701,38 €
Département		8 076,00 €	8 076,00 €
Total recettes	71 701,38 €	16 741,00 €	88 442,38 €
Besoin de financement	130 596,78 €	-11 741,00 €	118 855,78 €

Atelier de transformation végétale

Charges	avant 2022	2022	Total
Travaux, équipements et maîtrise d'oeuvre	290 301,06 €	103 480,00 €	393 781,06 €
Total charges	290 301,06 €	103 480,00 €	393 781,06 €
Recettes	avant 2022	2022	Total
Région		74 605,00 €	74 605,00 €
Etat	64 514,14 €	27 307,86 €	91 822,00 €
Département		24 868,50 €	24 868,50 €
Total recettes	64 514,14 €	126 781,36 €	191 295,50 €
Besoin de financement	225 786,92 €	-23 301,36 €	202 485,56 €

Création de deux nouveaux ateliers relais

Charges	2022	2023	Total
Travaux	20 000,00 €	200 000,00 €	220 000,00 €
Honoraires et frais acquisitions	75 000,00 €		75 000,00 €
Total charges	95 000,00 €	200 000,00 €	295 000,00 €
Recettes	2022	2023	Total
Etat	35 400,00 €	82 600,00 €	118 000,00 €
Total recettes	35 400,00 €	82 600,00 €	118 000,00 €
Besoin de financement	59 600,00 €	117 400,00 €	177 000,00 €

4.1 Subventions aux associations

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le **14 AVR. 2022**

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

NOM	Subventions 2021 votées	Solde 2020 Versé en 2021	Subventions 2021 Versées en 2021	Total exécuté en 2021
CULTURE & PATRIMOINE				
Amountagna	2 500,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €
Association Culturelle Saussoise	4 500,00 €		3 600,00 €	3 600,00 €
Association lavande et patrimoine	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
Association Petra Castellana - Rencontres Moyen Verdon	2 400,00 €		2 400,00 €	2 400,00 €
Ecole de Musique du Haut Verdon CONVENTION PLURIANNUELLE	21 100,00 €		18 990,00 €	18 990,00 €
Ecole de Musique et danse du Moyen Verdon -CONVENTION PLURIANNUELLE	18 900,00 €		14 742,00 €	14 742,00 €
Ensemble Baroques Graffiti	4 500,00 €		4 500,00 €	4 500,00 €
La Maison musée de Colmars	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €
Xylophil d'Annot	2 500,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €
Association Patrimoine de Thorame-Haute	110,00 €		110,00 €	110,00 €
protection patrimoine entrevalais	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
SPORT				
Cap Verdon CONVENTION PLURIANNUELLE	10 000,00 €		9 000,00 €	9 000,00 €
Comité des fêtes de Peyroules 2000 pour le trail	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
Courrir du Ht Verdon TRAIL MELEZES	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
Les Marches Pieds Barrême	200,00 €		200,00 €	200,00 €
DIVERS				
fondation patrimoine	3 000,00 €		0,00 €	0,00 €
ART ET CULTURE CONVENTION PLURIANNUELLE	63 000,00 €		56 700,00 €	56 700,00 €
Initiatives Alpes	8 030,00 €		8 030,00 €	8 030,00 €
COMMUNICATION				
radio verdon	2 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €
Verdon Info	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
Infos des Vallées	500,00 €		500,00 €	500,00 €
ENFANCE ET JEUNESSE				
AEP Le Roc - CONVENTION PLURIANNUELLE	50 300,00 €	9 568,00 €	45 270,00 €	54 838,00 €
Les Mistoufflets - CONVENTION PLURIANNUELLE	57 800,00 €	11 000,00 €	52 020,00 €	63 020,00 €
OIJS - CONVENTION PLURIANNUELLE	73 500,00 €		66 150,00 €	66 150,00 €
OTI intercommunal	619 721,00 €	40 763,00 €	619 721,00 €	660 484,00 €
TOTAL	958 061,00 €	61 331,00 €	921 933,00 €	983 264,00 €

4.2 Encours des emprunts

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le **14 AVR. 2022**

ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

BUDGET PRINCIPAL CCAPV - 2021

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE 6 REPARTITION PAR NATURE DE LA DETTE

IV

A2.2

A2.2 REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature	Emprunts et dettes au 31/12/2020					
	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résiduelle	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice	
			Type de taux	Taux	Capital	Charges d'intérêt
1641 Emprunt en Euros	6 430 688,44				584 459,03	65 207,48
00601785893 Gymnase de Castellane	171 960,52	16,75	F	1,71	8 793,72	3 034,72
00601785878 Crèche St-André	36 034,26	11,75	F	1,40	2 802,19	529,05
00601848100 SMVA 2018	231 144,52	12,00	F	1,36	17 615,64	3 293,56
00602124336 Contrat station SMVA 2019	33 644,90	12,50	F	1,20	2 480,15	422,37
00602124345 Realisation 2019 liaison douce	26 362,21	7,50	F	0,81	3 395,61	230,75
0060104700251 SMVA 2015	2 736 822,17	10,75	F	0,63	245 298,16	18 208,60
00600290646 SMVA 2011	802 831,87	7,00	F	0,55	112 189,54	4 801,50
00600420420 SMVA 2010	528 615,30	8,50	F	0,60	60 437,49	3 398,51
0060576035 Programme De randonnée CCMV	-	-	F	3,93	1 786,11	35,22
00600490361 Transfert prêt minoterie la Mure	24 881,89	4,00	F	2,91	5 787,02	892,46
MON501371EUR/0501463/001 Réhabilitation de la distillerie	217 217,20	13,00	F	2,84	13 629,73	6 411,75
MON501370EUR/0501462/001 Réhabilitation de l'ancienne minoterie	33 191,62	8,00	F	2,43	3 714,69	863,15
A29150 Travaux muséographie distillerie et minoterie	19 910,05	3,75	F	1,97	5 066,16	454,76
2454440257293 Crèche Allos	-	-	F	4,03	17 359,59	699,59
56759 Atelier de la châtaigne	45 750,00	15,25	F	1,50	3 000,00	710,39
MON261592 Construction d'un garage Intercommunal	62 437,50	6,75	F	5,28	9 250,00	3 601,96
00600505806 Acquisition chalet d'accueil ratery	30 037,42	9,00	F	3,50	2 792,50	1 112,66
0438120 Construction crèche castellane	61 486,68	14,75	F	1,50	3 700,00	951,72
000438120 Construction gymnase Castellane	394 612,01	25,50	V	1,50	12 665,13	6 021,51
00600583533 Appartement et bureaux ex-cctdl (renégocié)	34 966,33	4,75	F	0,95	7 162,64	374,76
00600988496 Travaux haut débit (renégocié)	123 540,39	23,25	F	1,65	4 325,49	2 083,11
00602750077 Divers Investissement	815 241,60	19,00	F	0,81	41 207,47	7 075,38
1687 Autres emprunts	13 333,35				1 333,00	-
DEPT04 2016 Signalitique des sites muséographique	13 333,35	10,00	F	-	1 333,00	-
TOTAL	6 444 021,79	-	-	-	585 792,03	65 207,48

BUDGET DES ORDURES MENAGERES - 2021

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE LA DETTE

IV

A2.2

A2.2 REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature	Emprunts et dettes au 31/12/2020					
	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résiduelle	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice	
			Type de taux	Taux	Capital	Charges d'intérêt
1641 Emprunt en Euros	2 368 744,45				193 759,46	40 640,02
00600153440 Financement déchetteries	4 192,55	1,00	F	4,27	4 020,87	350,71
00600191783 Prêt long terme décharge de Méouilles	44 996,43	16,00	F	1,65	2 264,72	1 104,70
00600191786 Prêt long terme décharge ravin de Savoye	56 486,50	16,00	F	1,65	2 843,15	1 386,95
00600833495 Installation conteneurs semi-enterrés	857 128,53	12,00	F	1,65	60 594,37	20 821,79
00601189367 Camion benne ex-cctdl	37 500,06	1,75	F	1,30	21 428,56	661,62
00601785885 BOM Déchetterie la Palud	69 010,39	11,75	F	1,40	5 366,57	1 013,19
00601785871 BOM Entrevaux	42 991,72	6,75	F	0,98	6 131,00	458,92
00602159450 Passage en extension des consignes de tri	1 256 438,27	12,75	F	1,13	91 110,22	14 842,14
TOTAL	2 368 744,45	-	-	-	193 759,46	40 640,02

4.3 Etat des délégations de service public en cours

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le **14 AVR. 2022**
ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Signature	DELEGATION SERVICES PUBLICS	Société		
23/11/2020	EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RESEAU HAUT DEBIT	ALSATIS		19 200,00 €

Signature	DELEGATION SERVICES PUBLICS	Société
03/11/2021	EXPLOITATION RATERY	Nicolas DAUMAS

4.4 Annexe indemnités des élus

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
 Reçu en préfecture le 14/04/2022
 Affiché le **14 AVR. 2022**
 ID : 004-200068625-20220412-NOTE_CA_BP_2022-BF

Elus	indemnités élus CCAPV	Nature	Autres indemnités	Nature
Michèle BIZOT GASTALDI	4 513,20	Vice-Présidente	7 934,40	Maire
Claude CAMILLERI	4 513,20	Vice-Président	7 934,40	Maire
Jean-Louis CHABAUD	4 513,20	Vice-Président	4 620,60	Maire
Frédéric CLUET	4 513,20	Vice-Président	9 241,20	Maire
Alain DELSAUX	4 513,20	Vice-Président	11 901,60	Maire
François GERIN-JEAN	4 513,20	Vice-Président	2 422,32	Adjoint au Maire
Lucas GUIBERT	4 513,20	Vice-Président	16 638,72	Maire
Christophe IACOBBI	4 513,20	Vice-Président	10 734,72	Maire
Nina JONKER	4 513,20	Vice-Présidente	0,00	Conseillère
Michel LANTELME	4 513,20	Vice-Président	18 809,04	Maire
Maurice LAUGIER	22 752,96	Président	7 934,40	Maire
Jean MAZZOLI	4 513,20	Vice-Président	6 160,80	Adjoint au Maire
Thierry OTTO-BRUC	4 513,20	Vice-Président	11 901,60	Maire
André PESCE	4 513,20	Vice-Président	9 250,32	Maire
Magalie SURLE GIRIEUD	4 513,20	Vice-Présidente	10 968,12	Maire
Thierry VIALE	4 513,20	Vice-Président	11 901,60	Maire

